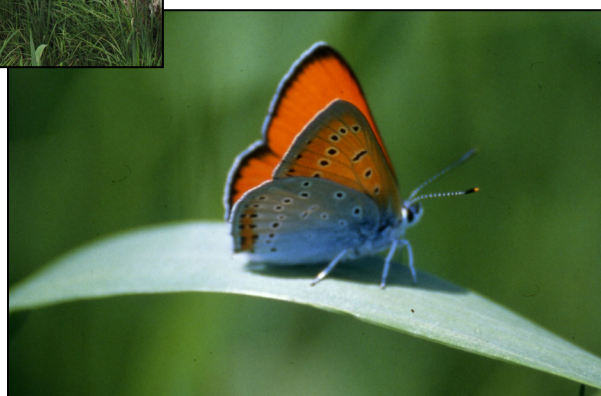


Site Natura 2000 n°46
« *Vallée du Rognon, de Doulaincourt
à la confluence avec la Marne* »
(Haute-Marne)



Document d'objectifs

Document de synthèse

Août 2006



Site Natura 2000 n°46
*« Vallée du Rognon, de Doulaincourt
à la confluence avec la Marne »*
(Haute-Marne)

Document d'objectifs
Document de synthèse

Août 2006

Réalisation :

David BECU, Chargé d'études Aube/Haute-Marne au Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne

Romarc LECONTE, Chargé de missions Haute-Marne au Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne

Sous la direction de :

Eric BELNOT, Directeur du Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne

Relecture :

Jean-Marie ROYER, Membre du Conseil Scientifique du Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne

Financé par :

DIREN Champagne-Ardenne

SOMMAIRE

PREAMBULE.....	4
I – LA DIRECTIVE EUROPEENNE « HABITATS-FAUNE-FLORE ».....	4
II – LE DOCUMENT D’OBJECTIFS : LE DOCOB.....	4
III – LES ACTEURS DE LA MISE EN APPLICATION DE LA DIRECTIVE ET DE LA REALISATION DU DOCOB5	
1 – <i>L’Etat responsable de la mise en œuvre de la Directive</i>	5
2 – <i>Les opérateurs chargés de la réalisation du DOCOB</i>	5
3 – <i>Le comité de pilotage local chargé du suivi du DOCOB</i>	6
A - INFORMATIONS GENERALES.....	7
I – LOCALISATION.....	7
II – STATUT ACTUEL ET LIMITES DU SITE.....	7
III – DESCRIPTION SOMMAIRE.....	7
IV – HISTORIQUE DE LA CONSERVATION DU SITE.....	7
V – ASPECTS FONCIERS, MAITRISE D’USAGE.....	8
1 – <i>Maîtrise foncière</i>	8
2 – <i>Maîtrise d’usage</i>	9
VI – CADRE PHYSIQUE.....	9
1 – <i>Climat</i>	9
2 – <i>Géologie</i>	9
3 – <i>Hydrologie / Hydrographie</i>	9
B – DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE ET SOCIO-ECONOMIQUE.....	11
I – CONTEXTE ECOLOGIQUE ET SOCIO-ECONOMIQUE.....	11
1 – <i>Inventaires écologiques</i>	11
2 – <i>Inventaires socio-économiques</i>	29
II – ANALYSE ECOLOGIQUE.....	33
1 – <i>Exigences des habitats et des espèces</i>	33
2 – <i>Dynamique et évolution actuelle</i>	38
3 – <i>Etat de conservation des habitats de la Directive</i>	39
4 – <i>Facteurs influençant l’état de conservation</i>	43
5 – <i>Vulnérabilité des habitats et des espèces</i>	45
6 – <i>Hiérarchisation des enjeux de conservation</i>	48
7 – <i>Synthèse de la phase d’analyse</i>	50

C – DEFINITION DES OBJECTIFS DE CONSERVATION	52
I – OBJECTIFS A LONG TERME	52
1 – <i>Maintenir et favoriser les habitats et les espèces de la Directive « Habitats »</i>	52
2 – <i>Améliorer les connaissances sur le site</i>	53
3 – <i>Intégrer la conservation du site dans le contexte local</i>	53
II – OBJECTIFS OPERATIONNELS.....	53
1 – <i>Maintenir les habitats de prairies et les espèces liées, et améliorer l'état de conservation de ces habitats</i>	53
2 – <i>Maintenir les habitats de marais et les espèces liées, et améliorer l'état de conservation de ces habitats</i>	54
3 – <i>Maintenir les habitats forestiers et les espèces liées</i>	54
4 – <i>Préserver la fonctionnalité hydraulique et la qualité de l'eau de la rivière, et favoriser les espèces liées</i>	55
5 – <i>Connaître le fonctionnement hydraulique du marais de Saucourt</i>	56
6 – <i>Améliorer les connaissances sur la faune</i>	56
7 – <i>Evaluer l'impact de la gestion</i>	56
8 – <i>Informers la population et les acteurs locaux sur la conservation du site</i>	57
9 – <i>Suivre et évaluer la mise en œuvre du document d'objectifs</i>	57
D - PROGRAMME D' ACTIONS.....	60
I – LES OPERATIONS DE GESTION	60
1 – <i>Gestion des habitats</i>	60
2 – <i>Suivi écologique</i>	64
3 – <i>Fréquentation, accueil et pédagogie</i>	65
4 – <i>Administratif</i>	66
II – LE PLAN DE TRAVAIL	67
BIBLIOGRAPHIE	68

Document de compilation (annexes du document de synthèse)

(Document séparé)

A – Informations générales sur le site

Annexe 1 : Localisation du site Natura 2000

Annexe 2 : Limite du site Natura 2000

Annexe 3 : Fiches d'inventaires (ZNIEFF, Natura 2000)

B – Contexte écologique

Annexe 4 : Localisation des habitats naturels

Annexe 5 : Liste et statut de la flore présente sur le site Natura 2000

Annexe 6 : Liste et statut de la faune présente sur le site Natura 2000

Annexe 7 : Dynamique de la végétation sur le site Natura 2000

Annexe 8 : Cartes de l'état de conservation des prairies de fauche

Annexe 9 : Fiches habitats de l'Annexe I de la Directive « Habitats »

Annexe 10 : Fiches espèces de l'Annexe II de la Directive « Habitats »

C – Contexte socio-économique

Annexe 11 : Phase de concertation

Annexe 12 : Description de l'activité agricole

Annexe 13 : Cartes des pratiques agricoles (occupation des sols, dates de fauche, fertilisation)

D – Gestion écologique

Annexe 14 : Synthèse de la gestion écologique

Annexe 15 : Fiches actions

Annexe 16 : Plan de travail

E – Administratif

Annexe 17 : Arrêté de constitution du Comité de Pilotage Local

Annexe 18 : Comptes-rendus des réunions du Comité de Pilotage Local

PREAMBULE

PREAMBULE

I - LA DIRECTIVE EUROPEENNE « HABITATS-FAUNE-FLORE »

La Directive n°92/43/CEE du Conseil des Communautés Européennes du 21 mai 1992 fixe la liste des habitats et des espèces sauvages de faune et de flore nécessitant une protection stricte ou la désignation de Zones Spéciales de Conservation (Z.S.C.). Ces Z.S.C. forment un réseau cohérent de sites protégés appelé réseau Natura 2000.

La « Vallée du Rognon, de Doulaincourt à la confluence avec la Marne » a été transmise à l'Union Européenne car elle est constituée de prairies maigres de fauche, de forêts alluviales riveraines, de mégaphorbiaies hygrophiles et de peuplements à Renoncule flottante. Ces quatre habitats naturels sont inscrits à l'annexe I de la Directive définissant les « types d'habitats naturels d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de zones spéciales de conservation ». Elle accueille également plusieurs espèces inscrites à l'annexe II définissant les « espèces animales d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de zones spéciales de conservation » : l'Agrion de Mercure, le Grand Murin, le Vespertilion de Bechstein, le Chabot et la Lamproie de Planer.

II - LE DOCUMENT D'OBJECTIFS : LE DOCOB

En France, pour chaque Z.S.C., un document d'orientation et de planification de la gestion doit être réalisé en collaboration avec les différents acteurs sur le site. Ces documents sont les documents d'objectifs (ou DOCOB).

Le présent document est la transposition des mesures à réaliser pour respecter la Directive « Habitats-Faune-Flore ».

Etabli sous la responsabilité de l'Etat, le DOCOB est une base de référence servant d'outil pour la mise en cohérence des actions pouvant avoir un impact sur les habitats et les espèces. Ce document est établi en concertation avec tous les acteurs concernés par le site et doit être compréhensible et accessible à toute personne qui en ferait la demande.

Spécifique au site, il répond aux principaux objectifs des articles 6.1 et 6.2 de la Directive, article R 414-9 du Code de l'Environnement :

- identification des habitats et des espèces qui nécessitent une protection et une localisation précise,
- identification des exigences écologiques des habitats et des espèces pour lesquelles le site a été désigné ainsi que les aspects économiques, sociaux et culturels au niveau local,
- évaluation de l'état de conservation et des causes éventuelles de la détérioration des habitats ou de la perturbation des espèces,
- définition des mesures appropriées et des modalités de gestion permettant de maintenir les habitats et les espèces dans un état de conservation favorable,
- évaluation des dépenses engendrées pour le respect de la Directive « Habitats-Faune-Flore » dans la Z.S.C. et instauration d'un système de surveillance de l'état de conservation.

Il est défini pour 6 ans et peut être reconduit en l'état ou après modifications, toujours sous contrôle du comité de pilotage local.

III - LES ACTEURS DE LA MISE EN APPLICATION DE LA DIRECTIVE ET DE LA REALISATION DU DOCOB

1 - L'Etat responsable de la mise en œuvre de la Directive

Le cadre législatif et réglementaire est précisé dans les articles suivants du Code de l'Environnement :

- articles L 414-1 à L 414-7
- articles R 414-1 à R 414-24

L'Etat français est responsable de l'application de la Directive européenne « Habitats-Faune-Flore » par l'intermédiaire des préfets départementaux, en l'occurrence, pour le site Natura 2000 n°46 « Vallée du Rognon, de Doulaincourt à la confluence avec la Marne », du Préfet de la Haute-Marne.

Celui-ci a délégué ses pouvoirs de présidence du comité de pilotage local pour le suivi de l'élaboration du DOCOB à la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt de Haute-Marne (D.D.A.F.). La D.D.A.F. est chargée de la bonne marche de la concertation et soutient l'opérateur local dans ses démarches. Le Préfet approuve le DOCOB final après avis du comité de pilotage local. Le DOCOB devient opérationnel après avis favorable du comité de pilotage local.

La Direction Régionale de l'Environnement (DIREN) est le financeur du DOCOB et est un des interlocuteurs privilégiés du Préfet et de l'opérateur local.

Les autres administrations concernées sont représentées au sein du comité de pilotage local.

2 - Les opérateurs chargés de la réalisation du DOCOB

Le DOCOB est réalisé par deux opérateurs distincts : le rédacteur et l'animateur.

Le rédacteur est retenu suite à un appel d'offre lancé par la DIREN. Il est responsable de l'élaboration du DOCOB sous tutelle du comité de pilotage local. Il est tenu de rédiger le DOCOB en réalisant lui-même ou en faisant réaliser les études techniques et scientifiques par des experts extérieurs, en fonction de ses propres compétences. Le rédacteur est chargé, en collaboration avec l'animateur, de définir les grandes orientations de gestion à mettre en place mais également de proposer un programme d'actions opérationnel et de chiffrer les coûts engendrés par les mesures de gestion préconisées et les coûts nécessaires aux études, aux suivis scientifique et administratif et aux actions de communication et de sensibilisation liées à la conservation du site Natura 2000.

L'animateur est désigné par le comité de pilotage local sur proposition du comité départemental Natura 2000. Il est, en général, la structure ayant une participation dominante dans la gestion du site ou une compétence particulière par rapport à la problématique du site. Cet opérateur est chargé de l'animation du DOCOB, en partenariat avec les services de l'Etat et le rédacteur du DOCOB, en préparant et animant les comités de pilotage locaux. Il doit également rencontrer l'ensemble des acteurs et des usagers du site pour connaître leurs pratiques actuelles et leur vision de la gestion future du site et ainsi permettre la prise de décision sur les orientations de gestion à mettre en place.

Chaque opérateur désigne, au sein de sa structure, un chargé de mission coordinateur, responsable du suivi de l'élaboration du DOCOB. Cette personne, qui n'a pas vocation à représenter les intérêts de sa structure, est chargée de la synthèse des données, d'être en contact avec tous les acteurs et de faire des propositions au comité de pilotage local.

Pour le site Natura 2000 n°46 « Vallée du Rognon, de Doulaincourt à la confluence avec la Marne », le rédacteur retenu est le Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne. Les chargés de mission coordinateurs pour ce site sont David BECU, chargé d'études Aube/Haute-Marne, et Romaric LECONTE, chargé de missions Haute-Marne au Conservatoire. L'animateur désigné par le comité de pilotage local est l'ADASEA de Haute-Marne (Association Départementale pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles). Le chargé de mission coordinateur est David BIOTEAU (en remplacement de Nicolas DELORME et Stéphane KIHLE).

Le Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne est une association loi 1901 créée en 1988 qui a pour but de sauvegarder les milieux et les espèces menacées notamment grâce à la maîtrise foncière ou d'usage des sites (acquisition, location ou convention) et qui, aujourd'hui, gère dans un cadre partenarial environ 1625 hectares répartis sur 104 sites sur l'ensemble de la région Champagne-Ardenne. Sur les sites ainsi maîtrisés, des plans de gestion et des mesures de gestion sont appliqués afin de conserver leur intérêt écologique et patrimonial. Sur les sites qui le permettent, des actions pédagogiques et des animations sont mises en place pour sensibiliser la population à l'existence et à la préservation des espaces remarquables et des espèces menacées.

L'ADASEA est une association de droit privé, conventionnée par le CNASEA pour mettre en œuvre des actions de politique des structures. Ses statuts sont approuvés, après avis du Conseil d'Administration du CNASEA par le Ministre de l'Agriculture.

Ses interventions sont les suivantes : l'installation des jeunes agriculteurs (DJA, aides spécifiques à l'installation, études prévisionnelles d'installation, répertoire, mesures PIDIL), la modernisation des exploitations (Plan d'Amélioration Matérielle), les aides aux agriculteurs en difficulté, la préretraite, le boisement des terres agricoles, les contrats d'agriculture durable, les transferts de droits à prime, les problématiques Agriculture et environnement, la cartographie.

3 - Le comité de pilotage local chargé du suivi du DOCOB

Annexe 17 : Arrêté de constitution du comité de pilotage local

Annexe 18 : Comptes-rendus des réunions du comité de pilotage local

Le comité de pilotage local de ce site a été institué par l'arrêté préfectoral n°1906 du 24 juin 2002. Il est présidé par la D.D.A.F. de Haute-Marne par délégation du Préfet de la Haute-Marne. Il rassemble l'ensemble des acteurs concernés par le site. Il comprend les propriétaires, les exploitants, les élus locaux, les administrations, les associations de protection de l'environnement, les usagers du site, un expert membre du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de Champagne-Ardenne.

Le rôle du comité de pilotage local est de suivre l'élaboration du DOCOB (concertation et rédaction). Il examine et valide les documents et les propositions soumises par l'opérateur local pendant l'élaboration du DOCOB. Il donne son avis pour la validation du document final et les réactualisations du DOCOB tous les 6 ans.

A - INFORMATIONS GENERALES

A - INFORMATIONS GENERALES

I - LOCALISATION

Annexe 1 : Localisation du site Natura 2000

Le site Natura 2000 n°46 « Vallée du Rognon, de Doulaincourt à la confluence avec la Marne » s'étend essentiellement sur les communes de Donjeux et de Doulaincourt-Saucourt, avec une infime partie sur la commune de Saint-Urbain-Maconcourt.

II - STATUT ACTUEL ET LIMITES DU SITE

Annexe 2 : Limite du site Natura 2000

Annexe 3 : Fiches d'inventaires (ZNIEFF, Natura 2000)

Le site Natura 2000, d'une superficie de 486 hectares, suit les contours de la vallée du Rognon (lit majeur) entre Doulaincourt et la confluence avec la Marne.

L'intérêt écologique du site est reconnu du niveau européen au niveau régional :

Au niveau européen

↳ **Proposé au Réseau Natura 2000 au titre de la Directive « Habitats »** : la « Vallée du Rognon, de Doulaincourt à la confluence avec la Marne » a été inventoriée sous le numéro régional 46 (code site Natura 2000 n°FR2100291) et reconnue comme site d'intérêt communautaire le 7 décembre 2004.

Au niveau national et régional

↳ **Répertorié à l'inventaire ZNIEFF** (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique), inventaire révisé en 2002 : le site Natura 2000 est inclus dans la ZNIEFF de type I n° 20007 intitulée « Partie aval de la vallée du Rognon » et la ZNIEFF de type II n°13039 intitulée « Vallée du Rognon et de ses affluents (de la source au confluent avec la Marne) d'Is à Donjeux ».

III - DESCRIPTION SOMMAIRE

Le Rognon est une rivière rapide des plateaux jurassiques haut-marnais. La vallée est occupée par des prairies alluviales, mégaphorbiaies et boisements alluviaux. La rivière possède d'importants peuplements de Renoncules flottantes qui sont parmi les plus représentatifs de la région. C'est le secteur de référence du schéma piscicole (pression de pêche faible, repoissonnement négligeable, populations abondantes et présence de nombreuses zones de frai).

IV - HISTORIQUE DE LA CONSERVATION DU SITE

1988 : La « Vallée du Rognon et ses affluents (de la source au confluent avec la Marne) d'Is à Donjeux » est répertoriée en ZNIEFF de type II.

1998 : La « Partie aval de la vallée du Rognon » est répertoriée en ZNIEFF de type I.

1999 : La « Vallée du Rognon, de Doulaincourt à la confluence avec la Marne » est proposée sur la liste des sites d'intérêt communautaire éligibles au titre de la Directive « Habitats-Faune-Flore » pour être intégrée dans le futur réseau Natura 2000.

5 mai 2003 : Le comité de pilotage local du site Natura 2000 n°46 valide la proposition de l'ADASEA de Haute-Marne pour l'animation du DOCOB, en complément du Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne comme rédacteur.

2004 : La commune de Doulaincourt-Saucourt confie la gestion du « Marais des Grands Prés » (Saucourt) au Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne pour une durée de 50 ans.

V - ASPECTS FONCIERS, MAITRISE D'USAGE

Cette partie a été rédigée à partir d'éléments fournis par l'ADASEA de Haute-Marne.

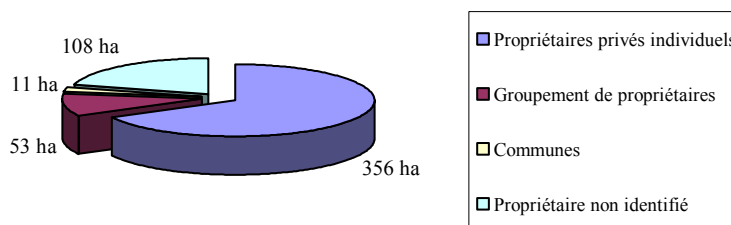
1 - Maîtrise foncière

Le site Natura 2000 concerne 281 parcelles cadastrales. Propriétaires privés et individuels, groupements de propriétaires (Associations foncières, GFA...) et une commune se partagent le site selon la répartition donnée par le tableau ci-dessous.

	<i>Nombre</i>	<i>Nombre de parcelles cadastrales</i>	<i>Surface</i>
Propriétaires privés individuels	73	138	356,16 ha
Groupements de propriétaires	6	23	53,22 ha
Communes	1	18	11,05 ha
Propriétaires non identifiés	/	102	108,81 ha
Total	/	281	529,24 ha

Un nombre important de propriétaires n'a pu être identifié, faute d'informations disponibles. Le tableau ci-dessus prend en compte l'ensemble des surfaces cadastrées présentes sur la zone. Chacune de ces parcelles est prise en compte dans son intégralité, même si seule une petite partie de sa surface est comprise dans la zone Natura 2000. C'est pourquoi le total des surfaces cadastrées prises en compte (529,24 ha) est supérieur à la surface totale du site (490 ha).

Surface par type de propriétaire



Une large prédominance des propriétaires individuels est observée. Concernant les collectivités locales, seule la commune de Doulaincourt-Saucourt possède des parcelles sur le site.

2 - Maîtrise d'usage

Sur les 281 parcelles cadastrales du site, 113 font l'objet d'une exploitation agricole, soit 360 ha.

Le Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne est également présent en tant que gestionnaire du marais de Saucourt. La commune de Doulaincourt-Saucourt a en effet confié, en 2004, la gestion du site (5 hectares) à cet organisme par le biais d'un bail emphytéotique de 50 ans.

VI - CADRE PHYSIQUE

Remarque : La description qui suit se veut volontairement sommaire puisqu'une étude est en cours concernant la gestion du Rognon et de ses affluents, étude qui abordera notamment les aspects hydrologiques et hydrauliques de manière plus précise. Cette étude est portée par la Communauté de Communes de la Vallée du Rognon, et encadrée par le Service Rivière du Bassin de la Marne et ses affluents.

1 - Climat

La station météorologique la plus proche est celle de Chaumont.

Le climat est à tendance continentale. Il se caractérise par des précipitations relativement abondantes (environ 970 mm par an), des températures moyennes basses (9,7°C) avec un minimum moyen de 6,3 °C et un maximum moyen de 15,1°C. Le nombre moyen de jours de gel par an est de 85 jours.

Données météorologiques de la station de Chaumont (moyenne sur la période 1992-2002)

	Jan	Fev	Mar	Avr	Mai	Jun	Jui	Aoû	Sep	Oct	Nov	Dec
Température minimale	0,2	0,7	2,6	4,3	8,8	11,2	13,3	13,4	9,8	7,2	2,9	1,3
Température maximale	5,9	7,7	11,4	14,4	19,7	22,4	24,8	25,3	19,4	15,1	8,9	6,1
Précipitations en mm	72,2	78,7	70,6	79,6	80,5	61,9	83,6	67,1	93,6	95,0	96,1	89,9

2 - Géologie

Les alluvions modernes argileuses brunes de l'Holocène recouvrent le fond de la vallée du Rognon.

De Doulaincourt à la confluence avec la Marne, cette vallée traverse les formations calcaro-marneuses du Kimméridgien-Séquanien. Au niveau de St-Urbain, les points hauts sont couronnés par les calcaires karstifiés du Portlandien.

3 - Hydrologie / Hydrographie

Le Rognon prend sa source à Is-en-Bassigny pour se jeter dans la Marne 73 km plus loin aux alentours de Mussey-sur-Marne. Ses principaux affluents, tous situés en rive droite, sont, de l'amont en aval : le ruisseau d'Orsoy, le Seuillon, la Sueurre (avec son affluent la Manoise), le ruisseau de la Joux. Ce bassin versant s'étend sur environ 620 km².

Le site Natura 2000 est situé sur la partie aval du Rognon.

Les crues sont principalement concentrées sur les mois de décembre et janvier.

Concernant la qualité de l'eau, elle est globalement bonne d'après les données issues de la station RNB de Saucourt entre 1999 et 2003. Plusieurs critères sont analysés, et pour chacun la qualité est bonne (matières organiques, matières azotées, phosphores, phytoplancton, hydrobiologie) à très bonne (particules en suspension, température, minéralisation, acidification). A noter cependant une qualité passable concernant les nitrates.

B - DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE ET SOCIO-ECONOMIQUE

B - DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE ET SOCIO-ECONOMIQUE

I - CONTEXTE ECOLOGIQUE ET SOCIO-ECONOMIQUE

1 - Inventaires écologiques

Remarque : Les informations concernant les habitats et les espèces de la Directive « Habitats » sont synthétisées en annexe (annexes 9 et 10).

a - Habitats naturels

Annexe 4 : Localisation des habitats naturels

HABITATS AQUATIQUES

VEGETATION AQUATIQUE FLOTTANTE DE TYPE MAGNOPOTAMION OU HYDROCHARITION

Code Corine Biotopes : 22.13 x (22.41 et 22.421)

Code Natura 2000 : 3150

Correspondance phytosociologique : *Lemnion minoris*

Surface : Habitat très localisé dans le Marais dont la surface est de l'ordre de quelques mètres carrés (non cartographié).

Localisation : Marais de Saucourt

Description : Sur le site Natura 2000, le groupement à Petite Lentille d'eau (*Lemna minor*) est le seul à avoir été observé. Il se situe dans les zones en eau calme du marais.

Valeur patrimoniale : Cet habitat, inscrit à l'annexe I de la Directive, n'a pas été retenu sur la liste rouge des habitats menacés en Champagne-Ardenne. Sa valeur patrimoniale peut être considérée comme **faible** à la vue de sa surface et de sa rareté.

TAPIS DE NENUPHARS

Code Corine Biotopes : 22.4311

Correspondance phytosociologique : *Nymphaeion albae*

Surface : Surface très faible ne dépassant pas quelques mètres carrés sur chaque station.

Localisation : Habitat localisé dans le Marais de Saucourt ainsi que dans les noues du site Natura 2000

Description : Sur le site Natura 2000, ce groupement est dominé par le Nénuphar jaune (*Nuphar lutea*) et se situe dans les zones d'eau calme les plus profondes.

Valeur patrimoniale : Cet habitat n'a aucun statut particulier. Sa valeur patrimoniale peut être considérée comme **faible** à la vue de sa surface et de sa rareté.

RIVIERES A RENONCULES OLIGO-MESOTROPES A MESO-EUTROPES

Code Corine Biotopes : 24.4

Code Natura 2000 : 3260

Correspondance phytosociologique : *Ranunculon aquatilis/Ranunculon fluitantis*

Surface : 26.4 hectares

Localisation : Rivière le Rognon

Description : Ce groupement correspond aux cours d'eau de taille moyenne plutôt courants et permanents, développés sur roches mères calcaires.

Deux strates coexistent sur la rivière le Rognon :

- une strate immergée qui correspond aux végétaux submergés et flottants dominée par les Renoncules aquatiques (*Ranunculus aquatilis* et *Ranunculus fluitans*) et accompagnées par des Callitriches (*Callitriche* spp.)

- une strate émergée qui correspond aux formes émergées des hélophytes amphibies (*Sparganium erectum*) et aux hélophytes transgressifs des cressonnières et des roselières (*Glyceria fluitans*, *Apium nodiflorum*, *Myosotis scorpioides*, *Veronica anagallis-aquatica*, *Mentha aquatica*).

Valeur patrimoniale : Cet habitat, inscrit à l'annexe I de la Directive, n'est pas retenu sur la liste rouge des habitats menacés en Champagne-Ardenne.

Cependant, il abrite une faune et une flore remarquable. Le **Chabot** et la **Lamproie de Planer**, espèces inscrites à l'annexe II de la Directive « Habitats » sont présents sur l'ensemble du tronçon de la rivière. Le Martin pêcheur, espèce inscrite à l'annexe I de la Directive « Oiseaux » recherche sa nourriture (poissons) dans ce type d'habitat. Dans les zones les plus calmes et notamment dans les petits rus traversant le marais, des amphibiens peuvent se reproduire (**Triton crêté**, espèce de l'annexe II de la Directive « Habitats »). Dans les secteurs où la strate de végétation émergée est bien développée (zones calmes), l'**Agrion de Mercure** est observé. La **Renoncule aquatique**, plante inscrite sur la liste rouge de Champagne-Ardenne est également présente de manière disséminée le long de la rivière.

Sa valeur patrimoniale peut être considérée comme **forte** à la vue de sa surface et des espèces inféodées à cet habitat.

HABITATS DE MARAIS ET FACIES D'EMBROUSSAILLEMENT

Les habitats de marais se situent pour l'essentiel au niveau du Marais de Saucourt sauf pour la Mégaphorbiaie qui est localisée également dans le Nord du site Natura 2000 (surface de 0.05 hectare).

Ces habitats présents en mosaïque sur le marais constituent les espaces vitaux pour plusieurs espèces :

- Agrion de mercure (annexe II de la Directive « Habitats »)
- Cuivré des marais (annexe II de la Directive « Habitats »)
- Criquet ensanglanté et Conocéphale des roseaux (liste rouge régionale)

En plus de leur intérêt intrinsèque, ils ont donc un intérêt vis-à-vis de l'accueil d'espèces remarquables qui sera pris en compte dans l'appréciation de la valeur patrimoniale.

ROSELIERES BASSES

Code Corine Biotopes : 53.14

Correspondance phytosociologique : *Oenanthion aquaticae*

Surface : 0.1 hectare

Localisation : Habitat localisé sur le marais de Saucourt mais également dans quelques noues

Description : Cet habitat correspond à une formation relativement basse (moins d'1 m de hauteur), se développant au niveau de la bordure interne des peuplements de grandes Laïches. Il se développe dans des zones inondées une grande partie de l'année mais supporte les exondations estivales.

3 associations ont été distinguées :

- une association dominée à Pesse d'eau
- une association dominée par le Scirpe des marais
- une association dominée par l'Oenanthe aquatique, le Plantain d'eau et la Rorippe aquatique

Ces 2 dernières sont les mieux représentées sur le site.

Valeur patrimoniale : Cet habitat n'a aucun statut particulier. Sa valeur patrimoniale peut être considérée comme **moyenne** à la vue de sa surface, de sa rareté et des espèces qu'il est susceptible d'accueillir.

PEUPELEMENTS DE GRANDES LAICHES

Code Corine Biotopes : 53.2121/53.2122

Correspondance phytosociologique : *Magnocaricion*

Surface : 0.65 hectare

Localisation : Habitat bien représenté sur le marais de Saucourt

Description : Formation dominée par une seule espèce du genre Carex. 2 associations ont été distinguées sur le site :

- La Cariçaie à Laïche des marais (53.2122)

Cet habitat, tolérant à l'exondation estivale, se caractérise par la dominance de la Laïche des marais qui est accompagnée en général par des espèces de la mégaphorbiaie (Salicaire, Valériane officinale, Eupatoire chanvrine...).

- La Cariçaie à Laïche aïgue (53.2121)

Cet habitat, ne tolérant pas d'exondation, se caractérise par la dominance de la Laïche aïgue qui est accompagnée en général d'espèces hygrophiles telles que le Myosotis des marais, l'Iris des marais, la Menthe aquatique... Il se situe à proximité du cours d'eau et fait la transition entre la strate émergée de la végétation caractéristique de la rivière.

Valeur patrimoniale : Cet habitat n'a aucun statut particulier. Sa valeur patrimoniale peut être considérée comme **moyenne** à la vue de sa surface, de sa rareté et des espèces qu'il est susceptible d'accueillir.

MEGAPHORBIAIE MESOTROPHE

Code Corine Biotopes : 37.1

Code Natura 2000 : 6430

Correspondance phytosociologique : *Thalictro flavi-Filipendulion ulmariae*

Surface : 0.9 hectare

Localisation : Habitat bien représenté sur le marais de Saucourt

Description : Cet habitat se caractérise par une formation herbeuse haute (1,5 à 2,5 m de haut) colonisant les prairies et pâturages après une plus ou moins longue interruption de la fauche ou du pâturage. Dans le marais de Saucourt, cet habitat a tendance à s'installer dans les zones les moins humides. La flore est diversifiée et est dominée par la Reine des Prés qui est accompagnée par l'Epiaire des marais, l'Epilobe à petites fleurs, le Pigamon jaune, Achillée sternutatoire, la Menthe en épi...

Valeur patrimoniale : Cet habitat est inscrit à l'annexe I de la Directive mais n'a pas été retenu sur la liste rouge des habitats menacés de Champagne-Ardenne. Sa valeur patrimoniale peut être considérée comme **forte** à la vue de sa surface, de sa rareté et des espèces qu'il est susceptible d'abriter (**Cuivré des marais**).

MEGAPHORBIAIE EUTROPHE

Code Corine Biotopes : 37.7

Code Natura 2000 : 6430

Correspondance phytosociologique : *Convolvulion sepium*

Surface : 0.4 hectare

Localisation : Habitat localisé sur le marais de Saucourt ainsi qu'au nord du site Natura 2000

Description : Cet habitat se caractérise par une formation herbeuse haute (1,5 à 2,5 m de haut), nitrophile et humide. Il se situe au même niveau topographique que la mégaphorbiaie mésotrophe mais sur des sols plus riches. 2 associations peuvent être distinguées :

- L'une dominée par l'Ortie (*Urtica dioica*) et le Liseron (*Calystegia sepium*)
- Et l'autre dominée par le Phalaris (*Phalaris arundinacea*).

Ces deux associations ont une flore plus pauvre que la mégaphorbiaie mésotrophe.

Valeur patrimoniale : Cet habitat est inscrit à l'annexe I de la Directive mais n'a pas été retenu sur la liste rouge des habitats menacés de Champagne-Ardenne. Sa valeur patrimoniale peut être considérée comme **moyenne** (diversité floristique moins importante que la mégaphorbiaie mésotrophe) à la vue de sa surface, de sa rareté et des espèces qu'il est susceptible d'abriter.

SAULAIE MARECAGEUSE

Code Corine Biotopes : 44.92

Correspondance phytosociologique : *Salicion cinerae*

Surface : 0.6 hectare

Localisation : Habitat localisé sur le marais de Saucourt et au nord du site Natura 2000

Description : Cet habitat est dominé par le Saule cendré (*Salix cinerea*) qui peut être accompagné par la Viorne obier (*Viburnum opulus*). La strate herbacée est pauvre et caractérisée par les espèces des habitats de marais auxquels la Saulaie succède.

Valeur patrimoniale : Cet habitat n'a aucun statut particulier. Sa valeur patrimoniale peut être considérée comme **faible** à la vue de sa surface et de sa rareté.

HABITATS DE PELOUSES, PRAIRIES ET FACIES D'EMBROUSSAILLEMENT

PELOUSE MESOPHILE CALCICOLE

Code Corine Biotopes : 34.3227

Code Natura 2000 : 6210

Correspondance phytosociologique : *Onobrychido-Brometum*
(Alliance : *Eu-Mesobomenion*)

Surface : 0.1 hectare

Localisation : Habitat très localisé et situé au nord du site Natura 2000 sur la commune de Saint-Urbain Maconcourt. (*Remarque* : la majorité de la pelouse se situe en dehors du site Natura 2000)

Description : Cet habitat de pelouse se caractérise par une végétation de hauteur moyenne (80 cm) constitué de graminées (*Bromus erectus*, *Dactylis glomerata*, *Poa trivialis*), accompagnées de plantes relativement élevées (*Onobrychis viciifolia*, *Salvia pratensis*, *Knautia arvensis*, *Galium mollugo*). Il se situe dans la plaine alluviale sur des terrains probablement plus secs et moins fertilisés que les habitats « Prairie mésophile ».

Valeur patrimoniale : Cet habitat, inscrit à l'annexe I de la Directive, est également considéré comme rare dans la région Champagne-Ardenne. Sa valeur patrimoniale peut être considérée comme **moyenne** à la vue de sa surface et de sa rareté.

PRAIRIE MESOPHILE PATUREE

Code Corine Biotopes : 38.11

Correspondance phytosociologique : *Lolio-Cynosuretum cristati*

Surface : 80 hectares

Localisation : Bien représenté sur l'ensemble du site

Description : Cet habitat correspond aux prairies pâturées dominées par *Lolium perenne* situées dans la plaine alluviale. Il se situe sur les mêmes terrains que l'habitat « Prairie mésophile de fauche ».

Valeur patrimoniale : Cet habitat n'a aucun statut particulier. Cependant, **le Grand Murin, le Vespertilion à oreilles échancrées le Grand et le Petit Rhinolophe**, chauves-souris inscrites à l'annexe II de la Directive « Habitats », utilisent régulièrement ce milieu comme terrain de chasse. Sa valeur patrimoniale peut être considérée comme **moyenne** à la vue de sa surface, de sa rareté et des espèces qu'il est susceptible d'abriter.

PRAIRIE MESOPHILE DE FAUCHE

Code Corine Biotopes : 38.22

Code Natura 2000 : 6510

Correspondance phytosociologique : *Colchico-Festucetum pratensis*

Surface : 156 hectares

Localisation : Bien représenté sur l'ensemble du site.

Description : Cet habitat correspond aux prairies fauchées et rarement inondées situées dans la plaine alluviale. Il est dominé par les graminées comme l'Avoine élevée (*Arrhenatherum elatius*), le Pâturin commun (*Poa trivialis*), le Brome mou (*Bromus hordeaceus*), la Houllque laineuse (*Holcus lanatus*) et accompagnée par la Renoncule bulbeuse (*Ranunculus bulbosus*), la Renoncule rampante (*Ranunculus repens*), le Céraiste commun (*Cerastium fontanum*) et la Véronique Petit Chêne (*Veronica chamaedrys*). Les espèces qui caractérisent l'association *Colchico-Festucetum pratensis* sont la Colchique d'automne (*Colchicum autumnale*) et la Fétuque des prés (*Festuca pratensis*).

La composition floristique de cet habitat sur l'ensemble du site Natura 2000 varie selon le degré d'humidité du sol et la fertilisation. Dans les zones les plus sèches, les espèces caractéristiques des pelouses sèches (classe des *Festuco-Brometea*) viennent accompagner le cortège habituel de l'association. Dans les zones les plus fertilisées, le Brome mou (*Bromus hordeaceus*) a tendance à dominer le relevé et

des espèces telles que le Pissenlit (*Taraxacum officinale*) ou le Cerfeuil sauvage (*Anthriscus sylvestris*) l'accompagne.

Valeur patrimoniale : Cet habitat, inscrit à l'annexe I de la Directive, est également le **Grand Murin**, le **Vespertilion à oreilles échancrées**, le **Grand et le Petit Rhinolophe**, chauves-souris inscrites à l'annexe II de la Directive « Habitats », utilisent régulièrement ce milieu comme terrain de chasse. Le **Cuivré des marais** fréquente également ce type de milieu. Sa valeur patrimoniale peut être considérée comme **forte** à la vue de sa surface, de sa rareté et des espèces qu'il est susceptible d'abriter.

FRUTICEE

Code Corine Biotopes : 31.81
Correspondance phytosociologique : *Berberidion*

Surface : - (non définie car très localisé)

Localisation : Habitat localisé mais réparti sur l'ensemble du site.

Description : C'est une formation constituée d'arbustes où le Prunellier, l'Aubépine monogyne, le Cornouiller mâle sont bien représentés. La strate herbacée est pauvre et caractérisée par les espèces des habitats de pelouse et prairie auxquels la Fruticée succède.

Valeur patrimoniale : Cet habitat n'a pas de statut particulier. Cependant, la Pie grièche écorcheur, oiseau inscrit à l'annexe I de la Directive « Oiseaux », utilise ce type de milieu pour nicher. Sa valeur patrimoniale peut être considérée comme **moyenne** à la vue de sa surface, de sa rareté et des espèces qu'il est susceptible d'abriter.

HABITATS FORESTIERS

Les habitats forestiers présents sur le site Natura 2000 constituent des territoires de chasse privilégiés par la plupart des espèces de chauves-souris (Vespertilion de Bechstein, Noctule commune, Vespertilion de Daubenton...). Le Petit Rhinolophe, inscrit à l'annexe II de la Directive « Habitats », utilise également ces milieux au cours de certaines périodes de l'année.

➤ LES FORETS ALLUVIALES

Les 3 types de forêts alluviales étant imbriqués les uns aux autres, ils ont donc été cartographiés ensemble.

Surface : 21 hectares

SAULAIE ARBORESCENTE A SAULE BLANC

Code Corine Biotopes : 44.3
Code Natura 2000 : 91E0* (Habitat prioritaire)
Correspondance phytosociologique : *Salicetum albae*
(*Alliance Salicion albae*)

Localisation : Localisé en bordure de la rivière du Rognon

Description : Cet habitat se développe au bord de la rivière le Rognon sur des sols riches en matière organique, inondés ponctuellement. Il se caractérise par une strate arborée dominée par le Saule blanc (*Salix alba*). La strate arbustive est riche en espèces de Saules (*Salix caprea* et divers hybrides). La strate

herbacée est dominée en général par la Baldingère et l'Ortie dioïque accompagnée par le Gaillet gratteron, le Lierre terrestre, la Reine des prés...

Valeur patrimoniale : Cet habitat, classé comme habitat prioritaire de l'annexe I de la Directive est également inscrit sur la liste rouge comme habitat très rare de Champagne-Ardenne. De plus, le **Vespertilion à oreilles échancrées, le Vespertilion de Bechstein, la Barbastelle, le Grand et le Petit Rhinolophe**, chauves-souris inscrites à l'annexe II de la Directive « Habitats », utilisent régulièrement ce milieu comme terrain de chasse. Sa valeur patrimoniale peut être considérée comme **forte** à la vue de sa rareté dans la région et en Europe.

AULNAIE-FRENAIE A HAUTES HERBES

Code Corine Biotopes : 44.33

Code Natura 2000 : 91EO* (Habitat prioritaire)

Correspondance phytosociologique : *Filipendulo ulmariae-Alnetum glutinosae*

Localisation : Habitat très localisé en bordure du marais de Saucourt

Description : La strate arborée est dominée par l'Aulne glutineux et le Frêne commun. La strate arbustive est composée principalement de Saule cendré.

La strate herbacée est diversifiée et se compose d'espèces caractéristiques des mégaphorbiaies (Reine des Prés, Valériane officinale rampante, Ortie dioïque) auxquelles s'ajoutent les grandes laïches (Laïche des marais).

Valeur patrimoniale : Cet habitat, classé comme habitat prioritaire de l'annexe I de la Directive est également inscrit sur la liste rouge comme habitat très rare et menacé de Champagne-Ardenne. De plus, le **Vespertilion à oreilles échancrées, le Vespertilion de Bechstein, la Barbastelle, le Grand et le Petit Rhinolophe**, chauves-souris inscrites à l'annexe II de la Directive « Habitats », utilisent régulièrement ce milieu comme terrain de chasse. Sa valeur patrimoniale peut être considérée comme **forte** à la vue de sa rareté dans la région et en Europe.

FRENAIE DES RIVIERES A COURS LENT ET RAPIDE

Code Corine Biotopes : 44.3

Code Natura 2000 : 91EO* (Habitat prioritaire)

Correspondance phytosociologique : transition entre

Aegopodio podagrariae-Fraxinetum excelsioris et *Aceri pseudoplatani-Fraxinetum excelsioris*

Localisation : Bien représenté le long de la rivière le Rognon

Description : Cet habitat se situe dans les zones temporairement inondées et forme des linéaires le long du cours d'eau le Rognon. Selon la vitesse du courant, la végétation se rapprochera de l'une ou l'autre des associations phytosociologiques : *Aegopodio podagrariae-Fraxinetum excelsioris* (cours lent) ou *Aceri pseudoplatani-Fraxinetum excelsioris* (cours rapide).

La strate arborée est dominée par le Frêne commun qui est accompagné par le Chêne pédonculé, l'Orme champêtre et l'Erable sycomore. Sur certaines stations, l'Aulne glutineux est également présent.

La strate arbustive est composée du Fusain d'Europe, de l'Aubépine à un style, du Prunellier...

La strate herbacée est diversifiée et se compose d'espèces de la mégaphorbiaie (Reine des Prés, Valériane officinale rampante, Ortie dioïque) ainsi que d'autres espèces caractéristiques des milieux frais à humides : le Lychnis fleur de coucou, la Grande Berce, le Groseiller à maquereau, la Moschatelline, le Lierre terrestre, le Bugle rampant, le Gaillet gratteron, l'Épiaire des bois...

Valeur patrimoniale : Cet habitat, classé comme habitat prioritaire de l'annexe I de la Directive est également inscrit sur la liste rouge comme habitat très rare et menacé de Champagne-Ardenne. De plus, **le Vespertilion à oreilles échancrées, le Vespertilion de Bechstein, la Barbastelle, le Grand et le Petit Rhinolophe**, chauves-souris inscrites à l'annexe II de la Directive « Habitats », utilisent régulièrement ce milieu comme terrain de chasse. Concernant la flore, l'Orme lisse, rare en Haute-Marne, a été observé vers Donjeux (J-M. ROYER). Sa valeur patrimoniale peut être considérée comme **forte** à la vue de sa rareté dans la région et en Europe.

➤ LES AUTRES TYPES DE FORETS

CHENAIE PEDONCULEE NEUTROPHILE

Code Corine Biotopes : 41.24

Code Natura 2000 : 9160

Correspondance phytosociologique : *Primulo elatiori-Quercetum roboris*

Surface : 23,3 hectares

Localisation : Habitat bien représenté en fond de vallons

Description : Cet habitat se situe sur les terrasses alluviales au-dessus de fonds inondés régulièrement ou en permanence. La strate arborée est dominée par le Chêne pédonculé et le Frêne commun. La strate arbustive est riche en espèces et dominée par le Noisetier accompagné par l'Aubépine à un style et le Troène.

La strate herbacée est dominée en général par la Ficaire qui est accompagnée par le Gouet, le Groseillier, l'Épiaire des bois, la Benoîte commune. Une variante dominée par l'Ail des ours est également présente de manière disséminée sur le site.

Valeur patrimoniale : Cet habitat est inscrit à l'annexe I de la Directive mais n'a pas été retenu sur la liste rouge des habitats menacés de Champagne-Ardenne. Le **Vespertilion à oreilles échancrées, le Vespertilion de Bechstein, la Barbastelle, le Grand et le Petit Rhinolophe**, chauves-souris inscrites à l'annexe II de la Directive « Habitats », utilisent régulièrement ce milieu comme terrain de chasse. Sa valeur patrimoniale peut être considérée comme **faible voire moyenne** (variante à Ail des ours) à la vue de sa rareté dans la région.

CHENAIE PEDONCULEE CALCICOLE CONTINENTALE

Code Corine Biotopes : 41.24

Code Natura 2000 : 9160

Correspondance phytosociologique : *Scillo-Quercetum roboris et Aconito vulpariae-Quercetum roboris*

Surface : 14,1 hectares

Localisation : Habitat relativement bien représenté en fond de vallons

Description : Cet habitat se situe en fond de vallons ou en bas de pente. Il succède à la chênaie pédonculée neutrophile qui se situe sur les terrasses alluviales. La strate arborée est dominée par le Chêne pédonculé et accompagnée par le Charme et le Frêne. La strate arbustive est riche en espèces calcicoles : le Troène, la Viorne lantane, le Fusain d'Europe, les aubépines....

La strate herbacée présente un fort recouvrement. 2 associations peuvent être distinguées :

- Chênenaie pédonculée à Scille à deux feuilles (bien représentée) : Scille à deux feuilles, Anémone fausse renoncule, lierre terrestre, Anémone sylvie, Euphorbe des bois.
- Chênenaie pédonculée à Aconit tue loup (localisée) : Corydale solide, Anémone fausse renoncule

Valeur patrimoniale : Cet habitat, inscrit à l'annexe I de la Directive, est également considéré comme rare à très rare dans la région Champagne-Ardenne (Chênaie pédonculée à Aconite tue loup). De plus, **le Vespertilion à oreilles échancrées, le Vespertilion de Bechstein, la Barbastelle, le Grand et le Petit Rhinolophe**, chauves-souris inscrites à l'annexe II de la Directive « Habitats », utilisent régulièrement ce milieu comme terrain de chasse. Sa valeur patrimoniale peut être considérée comme **moyenne** à la vue de sa surface et de sa rareté dans la région.

HETRAIE-CHENAIE A ASPERULE ODORANTE ET MELIQUE UNIFLORE

Code Corine Biotopes : 41.13

Code Natura 2000 : 9130

Correspondance phytosociologique : *Galio odorati-Fagetum sylvaticae*

Surface : 16.4 ha

Localisation : Habitat localisé aux pentes abruptes, exposition est sur le site

Description : Cet habitat se situe sur les pentes abruptes exposées à l'est. Il succède à la chênaie pédonculée calcicole continentale qui se situe en bas de versant. La strate arborée est dominée par le Hêtre et accompagnée par le Chêne sessile et le Charme. Les Alisiers blanc et torminal sont également présents de manière disséminée dans cet habitat. La strate arbustive est riche en espèces calcicoles : Camérisier à balai, le Troène et la Viorne lantane...

Au niveau de la strate herbacée, 2 variantes peuvent être distinguées :

- Une variante mésotherme (secteur exposé nord est ou quasiment en bas de pente) où le tapis herbacé est très recouvrant, dominé par la Scille à deux feuilles, le Lierre terrestre, l'Anémone sylvie, l'Anémone fausse renoncule, le Gouet maculé et la Primevère élevée
- Une variante xérocline, (secteur exposé est ou milieu ou haut de pente) où le tapis herbacé est plutôt disséminé, dominé par la Laïche des montagnes et le Brachypode des bois. Des espèces telles que la Mercuriale pérenne, la Violette des bois et l'Hellébore fétide sont également bien représentées.

En commun à ces 2 variantes, il est possible d'observer assez régulièrement l'Euphorbe des bois, la Renoncule des bois, la Mélisque uniflore, la Néottie nid d'oiseau et le Sceau de Salomon multiflore.

Valeur patrimoniale : Cet habitat est inscrit à l'annexe I de la Directive mais n'a pas été retenu sur la liste rouge des habitats menacés de Champagne-Ardenne. De plus, **le Vespertilion à oreilles échancrées, le Vespertilion de Bechstein, la Barbastelle, le Grand et le Petit Rhinolophe**, chauves-souris inscrites à l'annexe II de la Directive « Habitats », utilisent régulièrement ce milieu comme terrain de chasse. Sa valeur patrimoniale peut être considérée comme **moyenne** à la vue de sa surface sur le site et de sa rareté dans la région.

ERABLAIE A SCOLOPENDRE DES PENTES FROIDES A EBOULIS GROSSIERS

Code Corine Biotopes : 41.4

Code Natura 2000 : 9180*(Habitat prioritaire)

Correspondance phytosociologique : *Phyllitido scolopendri-Aceretum pseudoplatani*

Surface : 2.2 ha

Localisation : Habitat localisé aux pentes abruptes, exposition est/nord-est

Description : Cet habitat se situe sur les pentes abruptes exposées à l'est et au nord est et remplace la Hêtraie Chênaie à Asperule odorante dans les secteurs les plus pentus à éboulis grossiers. La strate

arborée est dominée par les Erables sycomore et plane. La strate arbustive est très peu développée : Camérisier à balai, Noisetier...

La strate herbacée est composée de fougères (Scolopendre, Polypode vulgaire, Fausse capillaire) de la Linaire striée, l'Herbe à Robert, l'Hellébore fétide et la Potentille faux fraisier.

Valeur patrimoniale : Cet habitat, inscrit à l'annexe I de la Directive (habitat prioritaire), est également considéré comme rare à très rare dans la région Champagne-Ardenne. De plus, **le Vespertilion à oreilles échancrées, le Vespertilion de Bechstein, la Barbastelle, le Grand et le Petit Rhinolophe**, chauves-souris inscrites à l'annexe II de la Directive « Habitats », utilisent régulièrement ce milieu comme terrain de chasse. Sa valeur patrimoniale peut être considérée comme **forte** à la vue de sa rareté dans la région.

AUTRES HABITATS

GRANDES CULTURES

Code Corine Biotopes : 82.1
Correspondance phytosociologique : -

Surface : 110.6 hectares

Localisation : Bien représenté sur l'ensemble du site Natura 2000

Description : Cet habitat comprend les cultures de céréales et autres cultures traitées intensivement sur de grandes surfaces.

Valeur patrimoniale : Cet habitat n'a aucun statut particulier. Sa valeur patrimoniale peut être considérée comme **nulle** à la vue des espèces qu'il est susceptible d'abriter.

TERRAINS EN FRICHES ET TERRAINS VAGUES

Code Corine Biotopes : 87
Correspondance phytosociologique : -

Surface : 3.1 hectares

Localisation : Bien représenté sur l'ensemble du site Natura 2000

Description : Cet habitat comprend les jachères, les routes et leurs abords, ainsi que toutes les zones interstitielles qui peuvent être perturbées par l'homme ce qui entraîne en général le développement d'espèces nitrophiles.

Valeur patrimoniale : Cet habitat n'a aucun statut particulier. Sa valeur patrimoniale peut être considérée comme **nulle** à la vue des espèces qui sont susceptibles de fréquenter ce type d'habitat.

ZONES URBANISEES

Code Corine Biotopes : 86
Correspondance phytosociologique : -

Surface : 5.6 hectares

Localisation : /

Description : Cet habitat comprend les habitations ainsi que l'ensemble des zones imperméabilisées (sauf les routes).

Valeur patrimoniale : Cet habitat n'a aucun statut particulier. Sa valeur patrimoniale peut être considérée comme **nulle** à la vue des espèces qu'il est susceptible d'abriter.

PRAIRIES AMELIOREES

Code Corine Biotopes : 81.1
Correspondance phytosociologique : -

Surface : 2.6 hectares

Localisation : Habitat très localisé au sein du site Natura 2000

Description : Cet habitat comprend les prairies semées ou fortement fertilisées possédant une flore et une faune appauvrie.

Valeur patrimoniale : Cet habitat n'a aucun statut particulier. Sa valeur patrimoniale peut être considérée comme **nulle** à la vue des espèces qu'il est susceptible d'abriter.

PLANTATION D'EPICEA

Code Corine Biotopes : 83.3211
Correspondance phytosociologique : -

Surface : 0.6 hectares

Localisation : habitat très localisé au sein du site Natura 2000

Description : Cet habitat correspond aux plantations monospécifiques d'épicea.

Valeur patrimoniale : Cet habitat n'a aucun statut particulier. Sa valeur patrimoniale peut être considérée comme **nulle** à la vue des espèces qu'il est susceptible d'abriter.

PLANTATION DE PEUPLIER

Code Corine Biotopes : 83.3211
Correspondance phytosociologique : -

Surface : 4.4 hectares

Localisation : habitat localisé au sein du site Natura 2000

Description : Cet habitat correspond aux plantations monospécifiques de peuplier. Deux plantations de peupliers sont présentes sur le site.

Valeur patrimoniale : Cet habitat n'a aucun statut particulier. Sa valeur patrimoniale peut être considérée comme **nulle** à la vue des espèces qu'il est susceptible d'abriter.

EAU DOUCE STAGNANTE ET COURANTE

Code Corine Biotopes : 22.1/24.1
Correspondance phytosociologique : -

Surface : 1 hectare

Localisation : Habitat très localisé au sein du site Natura 2000

Description : Cet habitat correspond aux différentes pièces d'eau et petits cours d'eau où la végétation aquatique est absente. Celui-ci peut être utilisé par la faune pour s'abreuver et par les amphibiens comme lieu de ponte.

Valeur patrimoniale : Cet habitat n'a aucun statut particulier. Sa valeur patrimoniale peut être considérée comme **moyenne** à la vue des espèces qu'il est susceptible d'abriter.

HAIES ET BOSQUETS

Code Corine Biotopes : 84
Correspondance phytosociologique : -

Surface : 9 hectares

Localisation : disséminée sur l'ensemble du site

Description : Formation d'arbres de petites surfaces située au sein ou en bordure des prairies.

Valeur patrimoniale : Cet habitat n'a aucun statut particulier. Toutefois, il représente des terrains de chasse favorables aux chauves-souris (annexe II de la Directive « Habitats »). Sa valeur patrimoniale peut donc être considérée comme **moyenne** à la vue des espèces qu'il est susceptible d'abriter.

Synthèse de la valeur patrimoniale des habitats naturels

Intitulé de l'habitat	Code CORINE Biotopes	Code Natura 2000	LRCA	Surface (en ha)	% de la surface totale	Valeur patrimoniale
Habitats inscrits à l'annexe I de la Directive « Habitats-Faune-Flore »						
(54.4 % de la surface du site Natura 2000)						
Végétation aquatique flottante de type Magnopotamion ou Hydrocharition	22.13 x (22.41 et 22.421)	3150		+	+	★
Rivières à Renoncules oligo-mésotrophes à méso-eutrophes	24.4	3260		26.4	5.5	★★★★
Mégaphorbiaie mésotrophe	37.1	6430		0.9	0.2	★★★★
Mégaphorbiaie eutrophe	37.7	6430		0.4	0.1	★★
Pelouse mésophile calcicole	34.3227	6210	R	0.1	0.02	★★
Prairie mésophile de fauche	38.22	6510	RR	156	32.6	★★★★

Intitulé de l'habitat	Code CORINE Biotopes	Code Natura 2000	LRCA	Surface (en ha)	% de la surface totale	Valeur patrimoniale
Saulaie arborescente à saule blanc	44.13	91E0*	RR	21	4.4	★★★
Aulnaie-frênaie à hautes herbes	44.33	91E0*	RRR			★★★
Frênaie des rivières à cours lent et rapide	44.3	91E0*	RRR			★★★
Chênaie pédonculée neutrophile	41.24	9160		23.3	4.9	★ à ★★★
Chênaie pédonculée calcicole continentale	41.24	9160	R à RR	14.1	2.9	★★
Hêtraie-chênaie à Aspérule odorante et Mélisse uniflore	41.13	9130		16.4	3.4	★★
Erablaies à Scolopendre des pentes froides à éboulis grossiers	41.4	9180*	R à RR	2.2	0.5	★★★
Habitats non inscrits à la Directive (45.6 % de la surface du site Natura 2000)						
Eau douce stagnante et courante	22.1/24.1			1	0.2	★★
Tapis de Nénuphars	22.4311			+	+	★
Roselières basses	53.14			0.1	0.02	★★
Peuplements de grandes Laiches	53.2121/53.2122			0.65	0.1	★★
Saulaie marécageuse	44.92			0.6	0.1	★
Prairie mésophile pâturée	38.11			80	16.7	★★
Prairie améliorée	81.1			2.6	0.5	0
Fruticée	31.81			+	+	★★
Plantation d'Épicéa	83.3121			0.6	0.1	0
Peupleraie	83.3211			4.4	0.9	0
Haies et Bosquets	84			9	1.9	★★
Grandes cultures	82.1			110.6	23.1	0
Terrains en friches et terrains vagues	87			3.1	0.6	0
Zones urbanisées	86			5.6	1.2	0

Légende : 9180* : Habitats prioritaires au titre de la Directive « Habitats »

LRCA : Liste rouge des habitats de Champagne-Ardenne (« RRR » habitat quasi disparu en Champagne-Ardenne, « RR » habitat très rare, « R » habitat rare)

Valeur patrimoniale : Forte (★★★), Moyenne (★★), Faible (★), Nulle (0)

+ : Habitat trop localisé pour que la surface soit estimée.

b - Flore

Annexe 5 : Liste et statut de la flore présente sur le site Natura 2000

Etat des inventaires

Domaines	Observateurs	Années d'inventaire	Etat des connaissances
Champignons	-	-	0
Algues	-	-	0
Lichens	-	-	0
Bryophytes	-	-	0
Spermatophytes et Ptéridophytes	Données ZNIEFF BECU D.	1998 2003-2004	★★

Légende : Bon (★★★), Moyen (★★), Faible (★), Nul (0)

215 espèces végétales ont été recensées sur le site Natura 2000 (dont 212 en 2003-2004).

Remarque : la liste des espèces observées sur le site ne doit pas être pris en compte comme un inventaire exhaustif de la flore.

Aucune espèce végétale n'est inscrite à la Directive « Habitats ».

Par contre, le site Natura 2000 abrite des espèces patrimoniales (observées ou potentielles):

- 1 espèce protégée en Champagne-Ardenne (Aconit casque de Jupiter),
- 5 espèces inscrites sur la liste rouge des espèces végétales de Champagne-Ardenne (Prêle des bois, Renoncule aquatique, Cassis, Orme lisse, Vulpie queue-d'écureuil).

L'Aconit casque de Jupiter, le Cassis et l'Orme lisse sont des données issues des fiches ZNIEFF et n'ont pas été observées lors des prospections réalisées en 2003 et 2004. La surface de la ZNIEFF étant plus importante que celle du site Natura 2000, il est possible que ces espèces ne soient pas présentes au sein du périmètre du site Natura 2000. Cependant, un effort devra être consacré à la recherche de ces espèces dans les boisements alluviaux.

c - Faune

Annexe 6 : Liste et statut de la faune présente sur le site Natura 2000

Etat des inventaires

Domaines	Observateurs	Années d'inventaire	Etat des connaissances
Chiroptères (chauves-souris)	Données ZNIEFF Données GCNCA* BECU D.	1998 2003-2004	★
Autres mammifères	Données ZNIEFF BECU D.	1998 2003-2004	★
Amphibiens et reptiles	JACOB P. BECU D. & LECONTE R.	1996 2003 à 2005	★★
Insectes	BECU D. & LECONTE R.	2003-2004	★★
Avifaune (oiseaux)	Données ZNIEFF BECU D.	1998 2003-2004	★★
Poissons	Données ZNIEFF Conseil Supérieur de la Pêche (données BHP)	1998 1994-2001	★★★

Légende : Bon (★★★), Moyen (★★), Faible (★), Nul (0)

*Groupe chiroptères des Naturalistes de Champagne-Ardenne

Notons que les données suivantes ne se veulent pas exhaustives.

Chauves-souris :

Les données recueillies sur les chauves-souris proviennent essentiellement de la bibliographie. Une séance d'écoute à l'aide d'un détecteur d'ultrasons a été également réalisée en avril 2004.

↳ Résultats des recherches bibliographiques

Dans le **périmètre du site Natura 2000**, 2 espèces ont été observées en estivage sous les ponts présents le long du Rognon :

- le Grand Murin
- le Vespertilion de Daubenton

La fiche ZNIEFF décrit également le Vespertilion de Bechstein comme présent dans ce périmètre.

A proximité du site Natura 2000 et dans un rayon de 10 kilomètres, 11 espèces ont été recensées. Potentiellement, elles peuvent donc utiliser les milieux présents dans le périmètre du site comme terrain de chasse.

Remarque : La recherche bibliographique a été réalisée dans un rayon de 10 kilomètres autour du site Natura 2000 car cela correspond au territoire maximal de chasse pour la plupart des espèces de chauves-souris.

↳ Prospection à l'aide d'un détecteur d'ultrasons

Au cours d'une séance d'écoute réalisée en bordure du marais de Saucourt, 3 espèces ont été inventoriées :

- la Noctule commune (chasse le long des boisements à l'est du marais)
- la Pipistrelle commune
- le Vespertilion de Daubenton

↳ Synthèse

Un total de 13 espèces ont été recensées à l'intérieur ou à proximité du site Natura 2000. 4 d'entre elles ont été confirmées sur le site (estivage sous les ponts et recherche de nourriture) : Grand Murin, Vespertilion de Daubenton, Pipistrelle commune, Noctule commune. Il est possible que les autres espèces utilisent également les milieux naturels du site Natura 2000 comme territoire de chasse mais cela resterait à confirmer.

6 espèces sont inscrites à l'annexe II de la Directive « Habitats » :

- Le **Petit Rhinolophe** utilise les ripisylves, les bois et haies qui sont considérés comme les milieux de chasse les plus favorables. Sur le site Natura 2000, les ripisylves en bordure du Rognon, les divers habitats de forêts et les haies entourant les prairies sont donc les habitats potentiellement intéressants pour cette espèce.
- Le **Grand Rhinolophe** affectionne quasiment les mêmes habitats que le Petit Rhinolophe. Par rapport à ce dernier, le Grand Rhinolophe chasse également sur les prairies de préférence pâturées par les bovins (habitat prairie mésophile pâturée).
- Le **Grand Murin** marque une préférence pour les territoires de chasse suivants : les prairies pâturées ou de fauche et les forêts où le sol est accessible (sans strate arbustive). Les habitats naturels du site Natura 2000 concernés sont les « prairies mésophiles pâturées » et les « prairies hygrophiles continentales de fauche » dans une moindre mesure. Actuellement, les habitats forestiers du site Natura 2000 ne sont probablement pas utilisés par l'espèce car ceux-ci possèdent une strate arbustive dense.
- Le **Vespertilion à oreilles échancrées** marque une préférence pour des territoires de chasse très divers : les prairies (pâturée ou de fauche dans une moindre de fauche) entourées de haies ou les forêts de feuillus entrecoupées de zones humides ou de cours d'eau. Les habitats naturels du site Natura 2000 concernés sont les « Prairies mésophiles pâturées », les « Prairies hygrophiles continentales de fauche », l'« Aulnaie-frênaie à hautes herbes », la « Chênaie Ormaie Frênaie des grands fleuves ».
- Le **Vespertilion de Bechstein** affectionne, comme territoire de chasse et gîte, les forêts de feuillus mûres (100 à 120 ans) à strate buissonnante. Les prairies pâturées par les bovins peuvent être utilisées occasionnellement. Potentiellement sur le site Natura 2000, les chênaies (Chênaie pédonculée neutrophile et Chênaie pédonculée calcicole continentale) et Hêtraies (Hêtraie chênaie à Aspérule odorante et Mélisse uniflore) sont les habitats qui seront utilisés de préférence par cette espèce.
- La **Barbastelle d'Europe** utilise les mêmes milieux que le Vespertilion de Bechstein pour la recherche de nourriture et pour gîter. En plus des forêts, les haies en bordure des prairies sont également privilégiées par cette espèce.

Les prairies de fauche et pâturées étant les principaux habitats du site Natura 2000, les espèces inféodées à ce type de milieu ont donc potentiellement des abondances importantes. A la vue des observations réalisées, on remarque que la vallée du Rognon représente une entité importante pour les populations de Petits Rhinolophes. Il est probable que pour le Grand Murin il en est de même du fait des surfaces importantes en prairies.

Autres mammifères :

La fiche ZNIEFF mentionne la présence de la Musaraigne aquatique, espèce protégée en France et inscrites sur les Listes rouges nationale et régionale.

Poissons :

Les données issues de la Banque Hydrobiologique et Piscicole (BHP) résultant de pêches électriques réalisées entre 1994 et 2001 permettent de lister 15 espèces de poissons fréquentant le Rognon sur la commune de Doulaincourt-Saucourt. **2 espèces sont inscrites à l'Annexe II de la Directive « Habitats » (Chabot, Lamproie de Planer)**. En plus de la Lamproie, 4 autres espèces sont protégées au niveau national (interdiction de détruire ou enlever les œufs, et de détruire ou dégrader les milieux et lieux de reproduction). 3 espèces sont considérées comme vulnérables sur la Liste rouge nationale.

Amphibiens et reptiles :

Sur les 16 espèces d'amphibiens observées, **2 sont inscrites à l'Annexe II de la Directive « Habitats » (Sonneur à ventre jaune, Triton crêté)**, espèces également protégées en France et apparaissant dans les Listes rouges nationale et régionale. En plus de ces deux espèces, 5 espèces sont inscrites à l'Annexe IV de la Directive « Habitats », 12 sont protégées au niveau national et apparaissent dans la Liste rouge nationale, et 9 sont citées dans la Liste rouge de Champagne-Ardenne.

A noter que ces 16 espèces ont été observées en 1996 (JACOB P.) lors d'une opération de capture sur un couloir de migration entre le marais de Saucourt et les bois environnants (traversée de la route départementale D67a). Les prospections menées en 2003, 2004 et 2005 sur les milieux favorables (marais, mares et bras morts) n'ont permis de contacter que 7 espèces, dont le rare Pélodyte ponctué.

Concernant les reptiles, une seule espèce a été observée. Il s'agit de la Couleuvre à collier, espèce affectionnant les zones humides. Elle est protégée en France et considérée comme à surveiller sur la Liste rouge nationale.

Insectes :

Orthoptères (sauterelles, criquets, grillons)

15 espèces d'Orthoptères ont été observées sur le site Natura 2000, dont 2 sont inscrites sur la Liste rouge des espèces menacées de Champagne-Ardenne. Ce sont le Conocéphale des roseaux et le Criquet ensanglanté, espèces liées exclusivement aux prairies humides et marais.

Lépidoptères (papillons)

Seuls les « papillons de jour », ou Rhopalocères, ont été inventoriés. Sur les 21 espèces inventoriées, **1 est inscrite aux Annexes II et IV de la Directive « Habitats » (Cuivré des marais)**, espèce également protégée en France et apparaissant dans les Listes rouges européenne, nationale et régionale. Cette espèce est essentiellement liée aux prairies humides. Une autre espèce, le Flambé, est citée dans la Liste rouge de Champagne-Ardenne.

Odonates (libellules)

Sur les 20 espèces observées en 2003 et 2004, **1 est inscrite à l'Annexe II de la Directive « Habitats » (Agrion de Mercure)**, espèce également protégée en France et apparaissant dans les Listes rouges européenne, nationale et régionale. Elle n'a été observée que sur le marais de Saucourt, et il semble que très peu de milieux favorables (ruisseaux, fossés, zones de sources avec présence de végétation amphibie) soient présents sur le reste du site Natura 2000. Une autre espèce est inscrite sur la Liste rouge européenne (Gomphe à pinces), espèce qui fréquente, quant à elle, les zones de graviers en bordure du Rognon. En plus de ces 2 espèces, 4 apparaissent sur la Liste rouge de Champagne-Ardenne.

Avifaune :

25 espèces d'oiseaux ont pu être observées sur le site Natura 2000. Parmi la douzaine d'espèces considérées comme nicheuses (ou nicheuses probables), 2 sont inscrites à l'Annexe I de la Directive « Oiseaux » : le Martin pêcheur directement lié au Rognon et la Pie-grièche écorcheur fréquentant les prairies où des haies et des buissons subsistent.

Récapitulatif du statut de la faune

Domaines	Nbre total d'espèces	Nbre d'espèces protégées				Nbre d'espèces menacées		
		Annexe I Directive « Oiseaux »	Annexe II Directive « Habitats »	Annexe IV Directive « Habitats »	Protection nationale	Liste rouge européenne	Liste rouge nationale	Liste rouge régionale
Chauves-souris	6		3	6	6		6	6
Autres mammifères	2				1		1	1
Poissons	15		2		5		3	
Amphibiens	16		2	7	14		14	11
Reptiles	1				1		1	
Insectes	Orthoptères							2
	Lépidoptères		1	1	1	1	1	2
	Odonates		1		1	2	1	6
Oiseaux	25	2			20			1
TOTAL	106	2	9	14	49	3	27	29

Valeur patrimoniale des espèces de l'annexe II de la Directive.

Espèce	Niveaux de protection					Niveaux de menace		Abondance Site N2000	Statut biologique		Valeur patrimoniale	
	An2	An4	b2	B2	Nm1	Fr.	Ch-Ard		Eur.	Site N2000		
<i>Chauves-souris</i>												
Grand Murin	x	x	x	x	x	V	E	?	Rr, ST	E	★★★★	
Petit Rhinolophe	x	x	x	x	x	V	E	?	Rr, ST	Pot	★★★★	
Grand Rhinolophe	x	x	x	x	x	V	E	?	Rr, ST	Pot	★★★★	
Barbastelle d'Europe	x	x	x	x	x	V	E	?	Rr, ST	Pot	★★★★	
Vespertilion à oreilles échanquées	x	x	x	x	x	V	E	?	Rr, ST	Pot	★★★★	
Vespertilion de Bechstein	x	x	x	x	x	V	V	?	Rr, ST	Pot	★★★★	
<i>Amphibiens</i>												
Sonneur à ventre jaune	x	x		x	x	V	V	?	Rr, S	?	★★★★	
Triton crêté	x	x		x	x	V	V	?	Rr, S	?	★★★★	
<i>Insectes</i>												
Cuivré des marais	x	x		x	x	V	x	R	?	Cc	★★★★	
Agrion de Mercure	x			x	x	E	x	R	?	Cc	★★★★	
<i>Poissons</i>												
Chabot	x							?	R, S		★★★★	
Lamproie de Planer	x				x			?	R, S		★★★★	

Niveaux de protection :	
<ul style="list-style-type: none"> - An2 : Annexe II de la Directive « Habitats » - An4 : Annexe IV de la Directive « Habitats » - b2 : Annexe II de la Convention de Bonn - B2 : Annexe II de la Convention de Berne - N : Protection nationale 	
Statut Biologique en Europe (Eur.) :	Niveaux de menace :
<ul style="list-style-type: none"> - R : Reproducteur - Rr : Reproducteur régulier - Ri : Reproducteur irrégulier - S : Sédentaire strict - ST : Sédentaire transhumant 	<p>France (Fr.), Champagne-Ardenne (Ch-Ard)</p> <ul style="list-style-type: none"> - E : espèce en danger - V : espèce vulnérable - R : espèce rare - D : espèce en déclin - S : espèce à surveiller
D'après <i>Statut de la faune de France métropolitaine, MNHN, Paris 1997</i> et les listes rouges régionales et nationales	
Statut biologique sur le Site Natura 2000 (Site N2000) :	Niveaux de rareté sur le Site Natura 2000 (Site N2000) :
<p><u>Chauves-souris</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - E : espèce présente en estivage - Pot : espèce potentielle sur le site <p><u>Insectes</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - T : territoire de recherche de nourriture - Cc : Cycle biologique complet sur le site <p>? : espèces à confirmer sur le site non revues lors des prospections en 2003-2004.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - C : espèce commune - AC : espèce assez commune - R : espèce rare - RR : espèce très rare <p><i>Selon l'abondance et la fréquentation de l'espèce sur le site</i></p>

2 - Inventaires socio-économiques

Annexe 11 : Phase de concertation

Annexe 12 : Description de l'activité agricole

Annexe 13 : Cartes des pratiques agricoles

a - Vocations et usages passés du site

La rédaction de cette partie a été réalisée par l'ADASEA.

D'après les informations apportées par la DDAF et l'APVA, l'exploitation du site n'a que très peu changé depuis plus de dix ans. Celle-ci est en effet largement conditionnée par la topographie du site : on trouve d'une part la vallée, largement inondable, dont les parcelles sont essentiellement conduites en prairies permanentes. Ce mode d'exploitation est en effet le plus approprié pour valoriser au mieux le type de sol caractérisant les prairies alluviales (à condition, bien sûr, que l'exploitation possède une activité d'élevage). D'autre part, les coteaux périphériques au site présentent quelques zones de cultures de céréales et d'oléagineux, en particulier à l'extrême Sud du site.

Signalons la présence de maïs ensilage en zone de vallée dans la moitié Nord du site, essentiellement exploité par un agriculteur, et dont la présence date d'au moins dix ans, selon les renseignements de la DDAF.

b - Vocations et usages actuels

➤ La gestion conservatoire

Acteur(s) concerné(s) : Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne / Commune de Doulaincourt-Saucourt

Secteur(s) concerné(s) : Marais des « Grands Prés » à Saucourt

Contexte : En 2004, la commune de Doulaincourt-Saucourt confie la gestion du « Marais des Grands Prés » au Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne pour une durée de 50 ans.

➤ L'exploitation agricole

Acteur(s) concerné(s) : Exploitants agricoles

Secteur(s) concerné(s) : Ensemble de la vallée

Contexte : Suite à une première approche de l'occupation du sol, 369 hectares (soit environ 76 % de la surface du site) sont occupés par des parcelles à vocation agricole :

- 266 hectares, soit 55 % du site et 72 % de la surface agricole, occupés par des prairies (tous types de prairies confondus)
- 103 hectares soit 21 % du site et 28 % de la surface agricole, occupés par des terres labourables (y compris les jachères qui représentent près de 18 hectares).

90 % des prairies du site ont été enquêtées par l'ADASEA.
98 % de ces prairies sont déclarées en prairies permanentes.

Les pratiques sont les suivantes :

- 32 % sont exclusivement pâturées
- 32 % sont fauchées et pâturées
- 11 % sont exclusivement fauchées
- 13 % sont pâturées et ensilées
- 6 % sont fauchées et ensilées
- 4 % sont fauchées, ensilées et pâturées
- 2 % sont exclusivement enrubannées

Les apports en azote minéral sur les prairies enquêtées varient de 0 unité par hectare et par an (sur 11 % des surfaces) à 110 unités par hectare et par an (sur 11 % des surfaces également).

54 % des surfaces en prairies permanentes ont un apport en azote minéral inférieur ou égal à 60 U/ha/an.

Globalement, on note :

- Des apports de 40 U/ha/an en moyenne pour les prairies exclusivement pâturées,
- Des apports de 60 U/ha/an pour les prairies exclusivement fauchées.

Les pratiques observées sur le secteur sont classiques et adaptées aux potentialités de rendement sur ce type de prairies.

Les apports azotés organiques ainsi que les traitements phytosanitaires sont plutôt rares et ponctuels.

➤ La pêche

Acteur(s) concerné(s) : APPMA « La Truite Saumonée » (Doulaincourt-Saucourt) et APPMA « La Tanche » (Donjeux)

Secteur(s) concerné(s) : La rivière « Rognon »

Contexte : Deux Associations de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques (APPMA) encadrent l'activité pêche sur le site Natura 2000. L'intérêt principal est la pêche à la truite et à l'ombre commun.

Commune de Doulaincourt-Saucourt

L'activité de pêche est gérée par l'association « La Truite Saumonée » (président : Thierry BRULE domicilié à Bettaincourt). 269 pêcheurs ont une carte pour pêcher sur le secteur concerné (chiffre 2004).

Commune de Donjeux

L'activité de pêche est gérée par l'association « La Tanche » (président : Christophe LAMY domicilié à Donjeux). 278 pêcheurs ont une carte pour pêcher sur le secteur concerné (chiffre 2004).

➤ La chasse

Acteur(s) concerné(s) : ACCA « La Saint-Hubert Plaine » (Doulaincourt-Saucourt), Société de chasse de Donjeux, M. Paul WEBER

Secteur(s) concerné(s) : Ensemble de la vallée

Contexte : Commune de Doulaincourt-Saucourt
Sur la plaine de la commune de Doulaincourt-Saucourt, la chasse est gérée par une Association Communale de Chasse Agréée (ACCA), dénommée « La Saint Hubert » (responsable : Michel LAURENT domicilié à Saucourt). Cette ACCA regroupe 27 actionnaires qui chassent essentiellement le grand gibier (chevreuil et sanglier), quelques uns chassant occasionnellement le canard. La pratique de la chasse se déroule de septembre à fin février. A noter que le marais de Saucourt n'est plus chassé depuis son acquisition par la commune en 2002.

Concernant la chasse au bois, en marge du site Natura 2000, ce sont 5 sociétés de chasse qui se partagent le territoire de la commune de Doulaincourt-Saucourt.

Commune de Donjeux

La chasse en plaine et dans les bois communaux est gérée par la Société de chasse de Donjeux qui regroupe 22 actionnaires (président : Joël ALTMAYER). Il s'agit de chasse au grand gibier (chevreuil et sanglier) et au canard.

Les propriétés du Château de Donjeux sont chassées par Paul WEBER, domicilié à Donjeux. Au niveau de la pratique, il s'agit du même type de chasse que précédemment. Des lâchers de faisans sont également réalisés.

➤ La randonnée

Acteur(s) concerné(s) : Personnes inconnues

Secteur(s) concerné(s) : Ensemble de la vallée

Contexte : Plusieurs secteurs du site Natura 2000 sont traversés ou bordés par le GR de pays Marne et Rognon et par le sentier PDIPR du Château de Donjeux.

➤ L'exploitation forestière

Acteur(s) concerné(s) : Propriétaires privés

Secteur(s) concerné(s) : Ensemble de la vallée

Contexte : Des questionnaires ont été adressés à chaque propriétaire forestier concerné par le site Natura 2000, sans aucun retour de leur part, ce qui ne nous permet pas de connaître précisément les pratiques et les objectifs en terme de gestion sylvicole.
A noter que seulement deux peupleraies sont implantées sur le site.

➤ La gestion de la rivière

Acteur(s) concerné(s) : Communauté de Communes de la Vallée du Rognon, SIAH Marne Vallage, Commune de Doulaincourt-Saucourt, Service Rivière du Bassin de la Marne et de ses affluents

Secteur(s) concerné(s) : Amont de Saucourt, aval de Saucourt, vannages de l'ancienne tréfilerie de Saucourt

Contexte : De Bourdons-sur-Rognon à Saucourt, l'entretien de la rivière est assuré par la Communauté de Communes de la Vallée du Rognon qui a la compétence « rivière ».

En aval de Saucourt, c'est-à-dire sur les communes de Donjeux et Mussey-sur-Marne, c'est le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique (SIAH) Marne Vallage qui a cette compétence.

Concernant les vannages de l'ancienne tréfilerie de Saucourt, la gestion est faite par la commune, propriétaire.

Le Service Rivière a une mission d'assistance technique auprès des collectivités.

c - Programmes collectifs et interventions publiques

Le site Natura 2000 « Vallée du Rognon, de Doulaincourt à la confluence avec la Marne » est intégré à différents périmètres qui font l'objet de programmes collectifs et d'interventions publiques.

➤ Périmètres liés à l'activité agricole

Mesures agri-environnementales : L'ensemble des communes du site Natura 2000 sont concernées par la prime au maintien des systèmes d'élevage extensif (prime herbagère agro-environnementale – PHAE) qui permet de prendre en compte les ressources et le patrimoine naturel dans l'exploitation agricole, et de lutter contre le retournement des prairies permanentes.

➤ Périmètres liés à l'enjeu « eau »

Zones vulnérables à la pollution par des nitrates d'origine agricole « Directive Nitrates » : Comme tout le département de la Haute-Marne, les communes du site Natura 2000 sont comprises dans cette zone. Dans celle-ci, des programmes d'actions portant sur les pratiques agricoles doivent être élaborés et comprendre des mesures visant à réduire la pollution des eaux par les nitrates.

Communes soumises à l'aléa d'inondation : Les communes du site Natura 2000 sont concernées par cet aléa. Selon l'occupation des sols et les pratiques, les zones agricoles et forestières peuvent accentuer ou réduire ce risque naturel en facilitant plus ou moins l'infiltration, le ralentissement des eaux et la réduction du ruissellement. Une démarche de Plan de Prévention des Risques est en cours de réalisation ou en projet sur les communes de Donjeux et de Saint-Urbain-Maconcourt.

➤ Périmètres liés aux documents d'urbanisme

Plan d'Occupation des Sols / Plan Local d'Urbanisme : Seule la commune de Doulaincourt possède un POS. Tout le secteur concerné par le site Natura 2000 est en zone NDb, ce qui signifie que ce sont des « terrains inconstructibles en raison des risques engendrés par les inondations occasionnées par les crues de la rivière le Rognon ».

II - ANALYSE ECOLOGIQUE

1 - Exigences des habitats et des espèces

Les exigences des espèces potentielles ou non observées au cours des prospections 2003-2004 ont été également prises en compte :

- Sonneur à ventre jaune
- Triton crêté
- Grand Rhinolophe
- Petit Rhinolophe
- Vespertilion de Bechstein
- Vespertilion à oreilles échanquées
- Barbastelle d'Europe

↳ **Un niveau d'eau adapté aux exigences des habitats et des espèces**

La plupart des habitats naturels inscrits à l'annexe I de la Directive « Habitats » recensés sur le site Natura 2000 dépendent des fluctuations du niveau d'eau au cours de l'année.

Habitats de la Directive concernés :

Les exigences vis à vis de la hauteur d'eau et la durée de la période en eau diffèrent selon les habitats :

- ↳ *Nappe d'eau permanente pendant toute l'année, avec hauteur d'eau variable en période estivale* : Végétation aquatique flottante de type Magnopotamion ou Hydrocharition, Rivières à Renoncules oligo-mésotrophes à méso-eutrophes.
- ↳ *Nappe d'eau temporaire, niveau d'eau assez près de la surface du sol en période estivale* : Saulaie arborescente à Saule blanc, Aulnaie-frênaie à Hautes Herbes, Frênaie des rivières à cours lent et rapide.
- ↳ *Nappe d'eau temporaire, assèchement estival* : Mégaphorbiaies mésotrophes et eutrophes, Chênaie pédonculée neurophile, Prairie mésophile de fauche

Espèces de la Directive concernées : Cuivré des marais, Agrion de Mercure, Chabot, Lamproie de Planer, Sonneur à ventre jaune, Triton crêté

Le **Cuivré des marais** est une espèce exigeante qui ne se développe que dans les prairies humides au sein desquels se développent des Oseilles sauvages du genre *Rumex* telles que la Patience agglomérée (*R. conglomeratus*), ou la Patience crépue (*R. crispus*). Ces plantes sont les hôtes où le papillon adulte pond ses œufs et dont se nourrit la chenille. Ces végétaux qui conditionnent la présence du Cuivré des marais se développent dans les prairies mésophiles de fauche ou pâturées et dans les mégaphorbiaies. Le maintien de ce papillon sur le site Natura 2000 passe donc par le maintien d'une nappe d'eau temporaire avec assèchement estival notamment dans le Marais de Saucourt où l'espèce a été observée à plusieurs reprises.

L'**Agrion de Mercure** se développe dans les ruisseaux, ruisselets et sources. La larve passant, en général, 2 hivers dans l'eau, il est donc important que le niveau d'eau soit permanent pendant toute l'année dans ces zones. Le Marais de Saucourt est le secteur où l'espèce a été observée à plusieurs reprises. Les fluctuations du niveau d'eau sur ce marais sont donc compatibles actuellement avec les exigences de l'espèce.

Le **Chabot et la Lamproie de Planer** occupent les cours d'eau permanents.

Le **Triton crêté** se développe dans les plans d'eau assez étendus et profonds (0.5 à 1 mètre d'eau). Ces plans d'eau doivent être permanents pour que la larve puisse se métamorphoser et que l'espèce boucle son cycle biologique. Cette espèce a été observée en migration sur le marais de Saucourt.

Le **Sonneur à ventre** jaune occupe les eaux stagnantes peu profondes (mares, fossés, ...). Pour que la larve puisse se métamorphoser et l'espèce boucler son cycle biologique, il faut qu'il y ait de l'eau jusque fin juillet.

↳ Des points d'eau ensoleillés

Habitats de la Directive concernés : Végétation aquatique flottante de type Magnopotamion ou Hydrocharition.

Espèces de la Directive concernées : Triton crêté, Sonneur à ventre jaune, Agrion de Mercure.

Sur les annexes hydrauliques de la rivière le Rognon (marais, bras morts...), se développe une végétation aquatique et des espèces faunistiques remarquables.

Un bon ensoleillement de ces milieux est un facteur important qui favorise :

- la diversité floristique aquatique
- la croissance des larves de Triton crêté et de Sonneur à ventre jaune
- le développement des larves et des adultes qui utilisent comme support les plantes aquatiques.

↳ Une bonne qualité de l'eau

La rivière le Rognon est l'élément majeur dont la qualité de l'eau doit être surveillée. Plusieurs espèces et habitats naturels sont dépendants de cette entité.

Habitats de la Directive concernés : Végétation aquatique flottante de type Magnopotamion ou Hydrocharition, Rivières à Renoncules oligo-mésotrophes à méso-eutrophes.

Ces **2 habitats naturels inscrits à l'annexe I de la Directive « Habitats »** sont sensibles à la qualité de l'eau car une eutrophisation de l'eau entraînerait un changement de leur cortège floristique en favorisant les espèces nitrophiles.

Espèces de la Directive concernées : Lamproie de Planer, Chabot, Triton crêté, Sonneur à ventre jaune, Martin pêcheur, Agrion de Mercure.

La **Lamproie de Planer** souffre de la pollution qui s'accumule dans les sédiments. Ce phénomène cause la mort de nombreuses larves qui chez cette espèce passent plusieurs années enfouies dans les sédiments au fond des cours d'eau où elles filtrent les micro-organismes (diatomées, algues bleues).

Le **Chabot** est très sensible à la qualité des eaux. L'espèce peut disparaître rapidement suite à des pollutions d'ordre chimique d'origines agricoles (herbicides, pesticides et engrais) ou industrielles.

L'**Agrion de Mercure, le Sonneur à ventre jaune et le Triton crêté** sont sensibles à la pollution de l'eau notamment au cours de leurs stades larvaires.

Le **Martin-pêcheur** est également une espèce qui tire directement profit de la bonne qualité des eaux. Ses proies de prédilection n'y sont que plus abondantes (alevins et petits poissons, insectes aquatiques, amphibiens).

↳ Un fonctionnement hydraulique « naturel »

Espèces de la Directive concernées : Lamproie de Planer, Chabot.

Les 2 espèces inscrites à l'Annexe II de la Directive sont très sensibles aux changements de fonctionnement hydraulique et doivent pouvoir librement circuler dans leur habitat.

La **Lamproie de Planer** est un poisson migrateur qui remonte les cours d'eau vers l'amont pour se reproduire. L'espèce exige donc de disposer d'un libre accès à ses zones de frayères qui peuvent être rendues inaccessibles par des ouvrages tels que les barrages.

Le **Chabot** est très sensible au moindre changement hydraulique qui engendre un bouleversement des milieux aquatiques dans lesquels il évolue. Un ralentissement de la vitesse du courant, consécutif à une augmentation de la lame d'eau, provoque un apport de sédiments fins et colmate les fonds.

↳ Une activité pastorale adaptée

Habitats de la Directive concernés : Prairie mésophile de fauche, Pelouse mésophile calcicole, Mégaphorbiaies mésotrophes et eutrophes

Espèces de la Directive concernés : Grand Murin, Vespertilion à oreilles échancrées, Grand Rhinolophe, Petit Rhinolophe, Cuivré des marais, Pie-grièche écorcheur.

Les prairies de la vallée du Rognon accueillent plusieurs habitats et espèces inscrites à la Directive. Le **Grand Murin, le Grand Rhinolophe, le Petit Rhinolophe et le Vespertilion à oreilles échancrées** marquent une préférence pour les prairies pâturées et dans une moindre mesure pour les prairies de fauche. Ils utilisent ces milieux pour la recherche de nourriture.

Le maintien du **Cuivré des marais** est lié au maintien du pâturage et de la fauche des prairies inondables. L'ensemble du cycle de développement de ce papillon ainsi que son alimentation peut dépendre de ce milieu

La **Pie-grièche écorcheur** est également inféodée aux pâtures bordées de haies et de buissons. Le voisinage des bovins lui est favorable car ces derniers attirent les insectes dont se nourrit la Pie-grièche.

Par contre, leur présence est conditionnée par les pratiques agricoles mises en place sur les prairies.

Concernant la fertilisation des prairies et pelouses, les habitats et les espèces ont des exigences communes. L'augmentation de la fertilisation provoque une baisse de la diversité floristique qui entraîne également une baisse de la diversité faunistique. Une fertilisation excessive peut engendrer également à terme une pollution de l'eau (cf. paragraphe : une bonne qualité de l'eau).

Concernant les prairies fauchées, les exigences des habitats et des espèces de la Directive diffèrent en fonction de la fréquence et de la date de fauche :

- ↪ *une fauche annuelle* : Prairie mésophile de fauche, Pelouse mésophile calcicole
- ↪ *une fauche tous les 2 à 3 ans* : Mégaphorbiaies mésotrophes et eutrophes
- ↪ *une fauche tardive* : Cuivré des marais, Prairie mésophile de fauche, Pelouse mésophile calcicole

Le pâturage favorise certaines espèces :

- ↪ *un pâturage permanent (extensif ou non)* : Grand Murin, Vespertilion à oreilles échancrées, Petit Rhinolophe, Grand Rhinolophe
- ↪ *un pâturage permanent ou sur regain (extensif)* : Cuivré des marais, Pie-grièche écorcheur.

**Synthèse des exigences des habitats et des espèces
concernant les pratiques agricoles sur les prairies**

	Fertilisation	Fauche				Pâturage			
		Fréquence		Date		Période		Chargement	
	Faible ou nulle	Annuelle	2 à 3 ans	Indifférent	Tardive	Permanent	Sur regain	Extensif	Intensif
Prairie mésophile de fauche	X	X			X				
Mégaphorbiaies mésotrophes et eutrophes	X		X	X					
Grand Murin	X					X		X	X
Vespertilion à oreilles échancrées	X					X		X	X
Grand Rhinolophe	X					X		X	X
Petit Rhinolophe	X					X		X	X
Cuivré des marais	X	X	X		X	X	X	X	
Pie-grièche écorcheur	X					X	X	X	

↳ Un réseau de haies et de ripisylves

Espèces de la Directive concernées : Triton crêté, Sonneur à ventre jaune, Pie grièche écorcheur, Petit Rhinolophe, Grand Rhinolophe, Grand Murin, Vespertilion à oreilles échancrées, Barbastelle d'Europe.

Les haies en bordure des prairies et les ripisylves le long du Rognon sont des éléments importants pour le développement de plusieurs espèces remarquables :

- Le **Triton crêté** et le **Sonneur à ventre jaune** vont les utiliser comme lieu d'hibernation.
- Les chauves-souris (**Petit Rhinolophe, Grand Rhinolophe, Grand Murin, Vespertilion à oreilles échancrées, Barbastelle d'Europe**) vont utiliser, de manière privilégiée, ces milieux comme terrains de chasse pour la recherche de nourriture.
- La **Pie-grièche écorcheur** construit son nid dans les haies et les buissons peuplés d'espèces épineuses (*Prunellier Prunus spinosus*, *Aubépine Crataegus monogyna*) sur lesquelles elle empale les insectes dans le but de créer des garde-manger. Ces buissons sont également utilisés comme perchoirs grâce auxquels elle repère ses proies.

↳ Une pente forte sur substrat grossier

Habitats de la Directive concernés : Erablaie à Scolopendre des pentes froides à éboulis grossiers

Cet habitat, constitué d'espèces pionnières et opportunistes, se développe uniquement dans des conditions de pente forte sur substrat grossier, là où le sol reste instable.

↳ Des boisements mûres

Espèces de la Directive concernées : Petit Rhinolophe, Grand Rhinolophe, Grand Murin, Vespertilion à oreilles échancrées, Barbastelle d'Europe.

Les chauves-souris ont une préférence marquée pour les boisements mûres (supérieurs à 120 ans) que ce soit pour la recherche de nourriture ou pour gîter.

↳ Une structure des boisements adaptée aux exigences des chauves-souris

Espèces de la Directive concernées : Petit Rhinolophe, Grand Rhinolophe, Grand Murin, Vespertilion à oreilles échancrées, Barbastelle d'Europe.

Selon le type de proies chassé et le comportement de chasse, les espèces de chauves-souris vont fréquenter des structures forestières différentes :

- Taillis sous futaie : Barbastelle d'Europe, Petit Rhinolophe, Grand Rhinolophe
- Futaie : Grand Murin

2 - Dynamique et évolution actuelle

Annexe 7 : Dynamique de la végétation sur le site Natura 2000

L'activité agricole (fauche ou pâturage) permet de maintenir les stades de prairies et de pelouses (selon le degré hygrométrique et la fertilisation) dans la plaine alluviale du Rognon.

Lors de l'abandon de cette activité, ces habitats ont tendance à évoluer vers la forêt.

Dans les zones les plus humides, les Saules (Saulaie marécageuse) vont s'installer puis les premiers Aulnes et Frênes (passage à l'Aulnaie Frênaie à hautes herbes ou à la Frênaie érable des eaux vives). Dans les zones les plus sèches, le Prunellier, l'Aubépine... vont s'installer (Fruticée) puis ce sont le Chêne pédonculée et le Frêne qui donneront au final la Chênaie neutrophile ou calcicole selon les caractéristiques de la station.

Le degré de fertilisation des sols est également un facteur d'évolution du cortège floristique des pelouses et prairies. Dans les zones peu ou pas fertilisées, l'habitat pelouse mésophile calcicole est présent (terrains secs) ainsi que le faciès méso-oligotrophe de l'habitat prairie mésophile de fauche (terrains plus humides). L'augmentation de la fertilisation entraîne le passage vers des faciès plus eutrophes de la Prairie mésophile de fauche (prairie en général plus pauvre en diversité et disparition des espèces floristiques les plus rares). Une fertilisation trop intensive entraîne le passage de l'habitat Prairie mésophile à l'habitat Prairies améliorées (code Corine 81).

Le piétinement intensif (pâturage pendant une grande partie de l'année) fait évoluer l'habitat « Prairie mésophile de fauche » vers l'habitat « Prairie mésophile pâturée ».

3 - Etat de conservation des habitats de la Directive



Annexe 8 : Cartes de l'état de conservation des habitats naturels




L'objectif en terme de conservation est l'état de conservation favorable. L'état de conservation est lié à toute une série d'attributs (indicateurs), qui peuvent être quantifiés ou qualifiés, et qui fluctuent au cours du temps. L'enjeu est donc d'évaluer l'état de conservation initial, à la date de réalisation du DOCOB, des habitats naturels inscrits à l'annexe I de la Directive « Habitats » ainsi que les habitats d'espèces de l'annexe II de la Directive « Habitats ». Pour chaque habitat, l'état de conservation est défini en fonction de l'indicateur qui obtient la plus mauvaise évaluation.

LEGENDE : Bon (☺☺☺), Moyen (☺☺) Mauvais (☺).

Nom de l'habitat	Etat de conservation à privilégier	Indicateurs	Critères de l'état de conservation	Etat de conservation sur le site
Rivières à renoncules oligo-mésotrophes à méso-eutrophes	Rivière à eaux vives non eutrophisée	Présence des espèces indicatrices d'une eutrophisation et d'un ralentissement du courant (Potamot pectiné, Potamot luisant, Myriophylle en épi...)	Bon : Espèces caractéristiques d'une eutrophisation minoritaires Faible : Espèces caractéristiques d'une eutrophisation dominantes	☺☺☺
Végétation aquatique flottante de type Magnopotamion ou Hydrocharition	Conserver la diversité des groupements végétaux sur le marais de Saucourt et les bras morts	<ul style="list-style-type: none"> Evolution des surfaces au cours du temps Présence de l'ensemble des groupements observés au cours de l'état initial 	- -	☺☺☺
Prairie mésophile de fauche	Prairie fauchée annuellement avec fertilisation faible ou nulle	<ul style="list-style-type: none"> Diversité floristique Présence d'espèces caractéristiques de la mégaphorbiaie Présence d'espèces indicatrices d'une eutrophisation 	Bon : plus de 20 espèces sur 10 m ² Moyen : entre 15 et 20 espèces sur 10 m ² Faible : moins de 15 espèces sur 10 m ² Bon : moins de 10 % d'espèces caractéristiques de la mégaphorbiaie Moyen : de 10 à 40 % d'espèces caractéristiques de la mégaphorbiaie Faible : plus de 40 % d'espèces caractéristiques de la mégaphorbiaie Bon : espèces oligo-mésotrophes dominantes Moyen : espèces mésotrophes dominantes Faible : espèces eutrophes dominantes	☺ à ☺☺☺ <i>Cf. cartes par prairie en annexe 8</i>

Nom de l'habitat	Etat de conservation à privilégier	Indicateurs	Critères de l'état de conservation	Etat de conservation sur le site
Mégaphorbiaie mésotrophe à eutrophe	Mégaphorbiaie mésotrophe localisée au niveau du marais Mégaphorbiaie eutrophe aux ourlets forestiers	<ul style="list-style-type: none"> Proportion d'espèces nitrophiles (Ortie et liseron) uniquement pour la mégaphorbiaie mésotrophe Présence d'arbres ou arbustes 	<p>Bon : Recouvrement entre 5 et 25% Moyen : 25 et 50% Mauvais : Recouvrement > 50%</p> <p>Bon : Recouvrement entre 5 et 25% Moyen : 25 et 75% ou < à 5% Mauvais : Recouvrement > 75%</p>	<p>😊😊 mégaphorbiaie mésotrophe</p> <p>😊😊😊 mégaphorbiaie eutrophe</p>
Pelouse mésophile calcicole	Pelouse ouverte	<ul style="list-style-type: none"> Pourcentage de recouvrement des arbustes (fruticée) Importance du recouvrement par le Brachypode ou autre espèce sociale 	<p>Bon : Recouvrement entre 5 et 25% Moyen : 25 et 75% ou < à 5% Mauvais : Recouvrement > 75%</p> <p>Bon : Recouvrement inférieur à 5% Moyen : Recouvrement entre 5 et 50% Mauvais : Recouvrement > 50%</p>	<p>😊😊😊</p>
Aulnaie-Frênaie à hautes herbes	Aulnaie-frênaie en futaie	<ul style="list-style-type: none"> Présence de l'Aulne et du Frêne Proportion des espèces caractéristiques de la Chênaie 	<p>Bon : présence majoritaire Faible : minoritaire</p> <p>Bon : présence faible Moyen : présence moyenne Faible : présence importante</p>	<p>😊😊😊</p>
Frênaie des rivières à cours lent et rapide	Frênaie en futaie irrégulière	<ul style="list-style-type: none"> Présence du Frêne et de l'Erable sycomore Présence d'espèces végétales envahissantes (Renouée du Japon...) 	<p>Bon : présence majoritaire Faible : minoritaire</p> <p>Bon : espèces absentes Moyen : espèces présentes avec un faible recouvrement Faible : espèces présentes avec un fort recouvrement</p>	<p>😊😊😊</p>

Nom de l'habitat	Etat de conservation à privilégier	Indicateurs	Critères de l'état de conservation	Etat de conservation sur le site
Chênaie pédonculée neutrophile	Taillis sous futaie de Chêne pédonculé	<ul style="list-style-type: none"> • Présence du Chêne pédonculée • Diversité des essences forestières • Maturité des peuplements • Régénération des peuplements 	<p>Bon : recouvrement supérieur à 25% Moyen : recouvrement entre 5 et 25% Faible : recouvrement inférieur à 5%</p> <p>Bon : présence d'au 4 moins essences Moyen : présence de 2 à 3 essences Faible : présence d'une à deux essences</p> <p>Bon : présence importante de moyen et gros bois (>30cm) Moyen : présence faible de moyen et gros bois</p> <p>Bon : présence de semis des essences arborées caractéristiques de l'habitat Faible : aucune régénération visible</p>	
Chênaie pédonculée calcicole continentale	Taillis sous futaie de Chêne pédonculé	<ul style="list-style-type: none"> • Présence du Chêne pédonculé • Diversité des essences forestières • Maturité des peuplements • Régénération des peuplements 	<p>Bon : recouvrement supérieur à 25% Moyen : recouvrement entre 5 et 25% Faible : recouvrement inférieur à 5%</p> <p>Bon : présence d'au 4 moins essences Moyen : présence de 2 à 3 essences Faible : présence d'une à deux essences</p> <p>Bon : présence importante de moyen et gros bois (>30cm) Moyen : présence faible de moyen et gros bois</p> <p>Bon : présence de semis des essences arborées caractéristiques de l'habitat Faible : aucune régénération visible</p>	

Nom de l'habitat	Etat de conservation à privilégier	Indicateurs	Critères de l'état de conservation	Etat de conservation sur le site
Hêtraie-chênaie à aspérule odorante et mélisse uniflore	Futaie mélangée irrégulière de Hêtre	<ul style="list-style-type: none"> • Présence du Hêtre et du chêne sessile • Diversité des essences forestières • Maturité des peuplements • Régénération des peuplements 	<p>Bon : recouvrement supérieur à 50% Moyen : recouvrement entre 25 et 50% Faible : recouvrement inférieur à 25%</p> <p>Bon : présence d'au moins 4 essences Moyen : présence de 2 à 3 essences Faible : présence d'une à deux essences</p> <p>Bon : présence importante de gros bois Moyen : présence faible de gros bois</p> <p>Bon : présence de semis des essences arborées caractéristiques de l'habitat Faible : aucune régénération visible</p>	
Erablaie à Scolopendre des pentes froides à éboulis grossiers	Futaie irrégulière mélangée dominée par les érables	<ul style="list-style-type: none"> • Présence des érables • Régénération des peuplements 	<p>Bon : recouvrement supérieur à 50% Moyen : recouvrement entre 25 et 50% Faible : recouvrement inférieur à 25%</p> <p>Bon : présence de semis des essences arborées caractéristiques de l'habitat Faible : aucune régénération visible</p>	
Saulaie arborescente à Saule blanc	Saulaies blanches	Proportion des espèces caractéristique de la Chênaie	<p>Bon : présence faible Moyen : présence moyenne Faible : présence importante</p>	

4 - Facteurs influençant l'état de conservation

a - Facteurs « naturels »

La dynamique naturelle

La dynamique naturelle de la végétation des prairies et pelouses est d'évoluer vers le boisement (cf. paragraphe A.I.2. : Dynamique de la végétation). Cette évolution naturelle va favoriser le développement de certains habitats et espèces de la Directive tandis que d'autres vont, dans le même temps, avoir tendance à disparaître :

- **Conséquences négatives** : Pelouse mésophile calcicole, Prairie mésophile de fauche, Mégaphorbiaie mésotrophe et eutrophe, Grand Murin, Cuivré des marais, Triton crêté.
- **Conséquences positives** : les habitats forestiers, Vespertilion de Bechstein, Barbastelle d'Europe.

L'instabilité du sol

L'Erablaie à Scolopendre des pentes froides à éboulis grossiers se développe uniquement sur pente forte là où le sol est instable avec mobilité des blocs, condition optimum pour les essences nomades que sont les érables.

- **Conséquences positives** : Erablaie à Scolopendre des pentes froides à éboulis grossiers.

b - Facteurs induits par l'homme

Le pâturage

Pour les habitats de prairies traditionnellement fauchés, la mise en place d'un pâturage permanent entraîne un changement du cortège floristique et un passage vers les habitats de prairies pâturées qui ne sont pas à la Directive « Habitats ». Par contre, un pâturage sur regain n'est pas défavorable au maintien de l'habitat « Prairie mésophile de fauche ».

Le pâturage est un facteur qui contribue au maintien des espèces suivantes : Cuivré des marais et chauves-souris.

- **Conséquences positives** : les espèces de chauves-souris inscrites à l'annexe II de la Directive « Habitats », le Cuivré des marais.
- **Conséquences négatives** : Prairie mésophile de fauche

La fauche des prairies

L'action de fauche contribue au bon état de conservation de l'habitat « Prairie mésophile de fauche ». Cette action favorise également le cortège faunistique dépendant de ce milieu (Pie grièche, Cuivré des marais, les chauves-souris...).

- **Conséquences positives** : Prairie mésophile de fauche, Cuivré des marais.

L'eutrophisation

L'eutrophisation des prairies et pelouses peut être occasionnée soit par une augmentation de la fertilisation ou soit par un pâturage intensif de celle-ci. Ce facteur va influencer particulièrement négativement les habitats « Prairie mésophile de fauche » et « Pelouse mésophile calcicole » et par effet indirect l'habitat « Rivière à renoncules oligo-mésotrophe à méso-eutrophe » et les poissons Lamproie de Planer et Chabot.

- **Conséquences négatives** : Prairie mésophile de fauche, Pelouse mésophile calcicole, Cuivré des marais, Rivière à Renoncules oligo-mésotrophe à méso-eutrophe, Lamproie de Planer, Chabot.

La mise en culture

L'extension des cultures au détriment des prairies et des pelouses entraîne une disparition quasi-irréversible des habitats « Prairie mésophile de fauche » et « Pelouse mésophile calcicole ». L'extension des cultures entraîne également une augmentation du taux de nitrate dans les eaux (fertilisation des sols) ce qui a des conséquences sur l'habitat « Rivière à Renoncules oligo-mésotrophe à méso-eutrophe » et sur les poissons.

- **Conséquences négatives** : Prairie mésophile de fauche, Pelouse mésophile calcicole, Cuivré des marais, Rivière à Renoncules oligo-mésotrophe à méso-eutrophe, Lamproie de Planer, Chabot.

La populiculture

Les quelques plantations de peupliers existants sur le site sont situées essentiellement dans les secteurs les plus humides de la vallée à la place de prairies ou de boisements alluviaux. Suite à la plantation des peupliers, la flore s'appauvrit rapidement.

- **Conséquences négatives** : Prairie mésophile de fauche, Cuivré des marais, Rivière à Renoncules oligo-mésotrophe à méso-eutrophe, Aulnaie-frênaie à hautes herbes, Frênaie des rivières à cours lent et rapide.

Les coupes rases en forêt

Les coupes rases concernant les habitats forestiers situées sur des fortes pentes avec un sol très peu épais entraîne la minéralisation de la matière organique, accélèrent l'érosion des versants et rendent très difficile la régénération naturelle.

- **Conséquences négatives** : Erablaie à Scolopendre des pentes froides à éboulis grossiers, Hêtraie chênaie à Aspérule odorante et Mélisse uniflore

La gestion des niveaux d'eau

Le marais de Saucourt existe du fait de la présence de l'ouvrage hydraulique (bief) créé à l'origine pour alimenter la Tréfilerie. La destruction de cet ouvrage entraînerait inévitablement la disparition de cette zone humide. De même une baisse des niveaux d'eau causerait une évolution des habitats présents vers des milieux moins hygrophiles, et la disparition de certains habitats et espèces remarquables.

La gestion de la rivière

La gestion du lit et des berges de la rivière peut avoir des impacts sur l'habitat « Rivière à Renoncules », sur les habitats de forêts alluviales, et sur les espèces de poissons inscrites à l'Annexe II de la Directive « Habitats ». Des modifications du régime hydraulique (installation de barrages, enrochements...), des actions sur les fonds (curages), la coupe excessive des boisements bordant la rivière, auraient des impacts négatifs sur ces habitats et ces espèces.

c - Autres facteurs

Le **manque de connaissance** de la population locale ainsi que des acteurs locaux **sur l'intérêt de la protection du site et les diverses menaces qui pèsent sur les milieux et les espèces** peut être un frein pour la préservation de ces derniers. De même, le manque de connaissance de la population locale et des acteurs locaux sur la définition d'un site Natura 2000 et sa vocation peut être une source de conflit.

Le **manque de connaissances sur la faune** fréquentant le site ne permet pas d'avoir une bonne appréciation des espèces inféodées aux milieux présents. Pour pouvoir mettre en place des opérations de gestion, ou du moins adapter la gestion menée, il est nécessaire d'avoir une bonne connaissance sur les espèces fréquentant ce site et sur leurs exigences.

La désignation du site en Zone Spéciale de Conservation nécessite un suivi annuel de la gestion conduite ainsi qu'une évaluation des objectifs du document d'objectifs au bout des six années.

5 - Vulnérabilité des habitats et des espèces

La vulnérabilité prend en compte la fragilité propre des habitats et des espèces par rapport à des changements de conditions du milieu ainsi que les menaces à plus ou moins long terme qui pèsent sur ceux-ci (cf. paragraphe facteurs influençant les objectifs de conservation) dans le contexte du site Natura 2000.

L'analyse de la vulnérabilité est réalisée uniquement sur les habitats et les espèces de la Directive. Elle constitue un des éléments qui permet de hiérarchiser les enjeux de conservation.

Vulnérabilité des habitats

Habitats	Fragilité de l'habitat	Menaces sur le site		Degré de vulnérabilité	Commentaires
		Type	Importance		
Végétation aquatique flottante de type Magnopotamion ou Hydrocharition (code N2000 : 3150)	Moyenne	Pollution de l'eau Fermeture du milieu	Faible	△	Le contexte rural, le peu d'industrie et les prairies étant encore bien représentées en bordure du Rognon font que la pollution de l'eau n'est actuellement pas une menace importante.
Rivières à Renoncules oligo-mésotrophes à méso-eutrophes (code N2000 : 3260)	Moyenne	Pollution de l'eau	Faible	△	Idem que habitat code Natura 2000 3150
Mégaphorbiaie mésotrophe et eutrophe (code N2000 : 6430)	Moyenne	Fermeture du milieu Colonisation par les espèces nitrophiles et de friches	Moyenne	△△	Cet habitat est considéré comme moyennement fragile : sa surface est faible mais il est peu sensible aux perturbations.
Pelouse mésophile calcicole (code N2000 : 6210)	Forte	Fertilisation Mise en culture Fermeture du milieu	Moyenne	△△△	Cet habitat est considéré comme fortement fragile : sa surface est faible et il est très sensible aux perturbations.
Prairie mésophile de fauche (code N2000 : 6510)	Moyenne	Fertilisation Pâturage intensif Mise en culture	Moyenne	△△	Cet habitat est considéré comme moyennement fragile : sa surface est importante mais il est très sensible aux perturbations.

Habitats	Fragilité de l'habitat	Menaces sur le site		Degré de vulnérabilité	Commentaires
		Type	Importance		
Saulaie arborescente à saule blanc (code N2000 : 91E0)	Moyenne	Coupe en bordure du cours d'eau Evolution vers la chênaie	Moyenne	△△	Cet habitat est considéré comme moyennement fragile : sa surface est faible mais il est peu sensible aux perturbations.
Aulnaie-frênaie à hautes herbes (code N2000 : 91E0)	Moyenne	Populiculture	Moyenne	△△	Cet habitat est considéré comme moyennement fragile : sa surface est moyenne et il est sensible aux perturbations.
Frênaie des rivières à cours lent et rapide (code N2000 : 91E0)	Moyenne	Populiculture	Moyenne	△△	Cet habitat est considéré comme moyennement fragile : sa surface est faible et il est peu sensible aux perturbations.
Chênaie pédonculée neutrophile (code N2000 : 9160)	Faible	-	Faible	△	Cet habitat est considéré comme faiblement fragile : sa surface est importante et il est peu sensible aux perturbations.
Chênaie pédonculée calcicole continentale (code N2000 : 9160)	Faible	-	Faible	△	Cet habitat est considéré comme faiblement fragile : sa surface est importante et il est peu sensible aux perturbations.
Hêtraie-chênaie à Aspérule odorante et Mélique uniflore (code N2000 : 9130)	Faible	-	Faible	△	Cet habitat est considéré comme faiblement fragile : sa surface est importante et il est peu sensible aux perturbations.
Erablaies à Scolopendre des pentes froides à éboulis grossiers (code N2000 : 9180)	Moyenne	Coupes rases	Moyenne	△△	Cet habitat est considéré comme moyennement fragile : sa surface est faible et il est plus ou moins sensible aux perturbations.

Degré de vulnérabilité : △ Faible / △△ Moyen / △△△Fort

Vulnérabilité des espèces

Espèces	Fragilité de l'espèce	Menaces sur le site		Degré de vulnérabilité	Commentaires	
		Type	Importance			
Grand Murin	Forte	Destruction des territoires de chasse (prairies pâturées)	Moyen	△△△	Les chauves-souris ont un taux de natalité très faible (1 jeune par an en moyenne). De ce fait, elles sont considérées comme très fragiles. Toutefois, l'habitat de chasse du Grand Murin (prairies) est actuellement peu menacé.	
Petit Rhinolophe	Forte			-		
Grand Rhinolophe				-		
Vespertilion à oreilles échanquées				-		
Vespertilion de Bechstein				Espèce non observée en 2003-2004		-
Barbastelle d'Europe				Espèces potentielles		-
Sonneur à ventre jaune	Forte		Espèce non observée en 2003-2004	-	Les Sonneurs à ventre jaune se reproduisent dans des milieux éphémères (ornières...) et ses populations sont en général très faibles. De ce fait, cette espèce peut être considérée comme très fragile.	
Triton crêté	Forte		Espèce non observée en 2003-2004	-	Le Triton crêté a été observé sur le marais de Saucourt en 1996. Les populations de Tritons crêté sont en général très fragiles car très exigeantes en terme de qualité de milieu. De plus, sur l'ensemble du site Natura 2000, il n'y a que le marais de Saucourt qui semble favorable à cette espèce.	

Espèces	Fragilité de l'espèce	Menaces sur le site		Degré de vulnérabilité	Commentaires
		Type	Importance		
Cuivré des marais	Moyenne	Mise en culture Eutrophisation	Moyen	△△	Les populations de Cuivré des marais sont assez importantes sur le site et les milieux potentiellement favorables sont encore bien représentés. De ce fait, cette espèce peut être considérée comme moyennement fragile.
Agrion de Mercure	Forte	Fermeture du milieu	Moyen	△△△	Les populations d'Agrion de Mercure sont peu importantes (localisées aux marais de Saucourt) et son milieu de vie très restreint (partie ensoleillée des zones en eau calme du marais). De ce fait, cette espèce est considérée comme très fragile
Chabot	Forte	Pollution de l'eau (eutrophisation...)	Faible	△	
Lamproie de Planer	Forte	Modification du fonctionnement hydraulique		△	

Degré de vulnérabilité : △ Faible / △ △ Moyen / △ △ △ Fort

6 - Hiérarchisation des enjeux de conservation

Elle consiste à apprécier et à hiérarchiser l'importance des différents habitats et espèces d'intérêt communautaire selon un niveau de priorité. Ainsi un niveau de priorité fort correspond à un habitat sur lequel devront se porter plus particulièrement les efforts de conservation au cours de la période de validité du DOCOB.

Le tableau ci-dessous montre que les prairies mésophiles de fauche et les mégaphorbiaies mésotrophes sont les habitats dont la conservation est à privilégier en priorité.

En ce qui concerne les espèces, la priorité sera donnée à l'Agrion de Mercure et au Grand Murin.

Tableaux synthétiques de la hiérarchisation des enjeux

Habitats	Valeur patrimoniale	Etat de conservation	Degré de Vulnérabilité	Niveau de priorité
Végétation aquatique flottante de type Magnopotamion ou Hydrocharition	★	☺☺☺	△	●
Rivières à Renoncules oligo-mésotrophes à méso-eutrophes	★★★	☺☺☺	△	● ●
Mégaphorbiaie mésotrophe	★★★	☺☺	△△	● ● ●
Mégaphorbiaie eutrophe	★★	☺☺☺	△△	● ●
Pelouse mésophile calcicole	★★	☺☺☺	△△△	● ●
Prairie mésophile de fauche	★★★	☺ à ☺☺☺	△△	● ● ●
Saulaie arborescente à saule blanc	★★★	☺☺☺	△△	● ●
Aulnaie-frênaie à hautes herbes	★★★	☺☺☺	△△	● ●
Frênaie des rivières à cours lent et rapide	★★★	☺☺☺	△△	● ●
Chênaie pédonculée neutrophile	★ à ★★★	☺☺☺	△	●
Chênaie pédonculée calcicole continentale	★★	☺☺☺	△	●
Hêtraie-chênaie à Aspérule odorante et Mélisque uniflore	★★	☺☺☺	△	●
Erablaies à Scolopendre des pentes froides à éboulis grossiers	★★★	☺☺☺	△△	● ●

Espèce	Valeur patrimoniale	Degré de Vulnérabilité	Niveau de priorité
Grand Murin	★★★	△ △ △	● ● ●
Cuivré des marais	★★★	△ △	● ●
Agrion de Mercure	★★★	△ △ △	● ● ●
Chabot	★★★	△ △	● ●
Lamproie de Planer	★★★	△ △	● ●

Valeur patrimoniale : Forte (★★★), Moyenne (★★), Faible (★), Nulle (0)

Etat de conservation : Bon (☺☺☺), Moyen (☺☺), Mauvais (☺)

Degré de vulnérabilité : Fort (△ △ △), Moyen (△ △), Faible (△)

Niveau de priorité : Fort (● ● ●), Moyen (● ●), Faible (●)

7 - Synthèse de la phase d'analyse

Les habitats de prairies mésophiles de fauche et de mégaphorbiaies mésotrophes sont les habitats prioritaires sur lesquels il faut intervenir sur le site Natura 2000. Les principales menaces pour les prairies sont potentiellement leur eutrophisation par augmentation de la fertilisation ou du chargement animal ainsi que leur mise en culture. Les menaces les plus importantes concernant la mégaphorbiaie mésotrophe sont la fermeture du milieu par les arbustes et notamment la saulaie ainsi que la colonisation par les espèces nitrophiles et de friches, d'autant que la surface de cet habitat est faible.

L'état de conservation actuellement observé pour l'habitat de prairie mésophile de fauche varie de mauvais à bon selon les secteurs et celui de la mégaphorbiaie est considéré comme moyen.

Les autres habitats qui nécessitent une attention particulière sont les suivants :

- Rivière à renoncules oligo-mésotrophe à méso-eutrophe
- Pelouse mésophile calcicole
- Mégaphorbiaie eutrophe
- Les forêts alluviales : Saulaie arborescente à Saule blanc, Aulnaie-frênaie à hautes herbes, Frênaie des rivières à cours lent et rapide
- L'Erablaie à Scolopendre des pentes froides à éboulis grossiers.

Les principales menaces sur les habitats forestiers vont être les coupes rases et la populiculture. La pelouse mésophile calcicole est confrontée aux mêmes menaces que les prairies. Il en est de même pour la mégaphorbiaie eutrophe avec la mégaphorbaie mésotrophe. La menace principale concernant la rivière est la pollution de l'eau.

L'Agrion de Mercure (libellule) est l'espèce de l'annexe II de la Directive « Habitats » où une intervention est prioritaire au cours de la période de validité du DOCOB.

Cette espèce, observée sur le Marais de Saucourt, dépend des zones en eau ensoleillées présentes sur ce secteur pour accomplir son cycle biologique. La fermeture du milieu est la menace la plus importante sur l'habitat de cette espèce.

Des interventions sont également à prévoir pour le maintien des habitats des 4 autres espèces de l'annexe II de la Directive : Grand Murin (chauve-souris), Chabot (poisson), Lamproie de Planer (poisson), Cuivré des marais (papillon).

D'après les données bibliographiques recensées dans et à proximité du site Natura 2000, certaines espèces de l'annexe II de la Directive « Habitats » sont susceptibles de le fréquenter et leur présence est donc à confirmer ou à vérifier en priorité dans les années à venir :

- Le Vespertilion de Bechstein (chauve-souris, espèce potentielle observée à proximité du site)
- Le Vespertilion à oreilles échancrées (chauve-souris, espèce potentielle observée à proximité du site)
- Le Petit Rhinolophe (chauve-souris, espèce potentielle observée à proximité du site)
- Le Grand Rhinolophe (chauve-souris, espèce potentielle observée à proximité du site)
- La Barbastelle d'Europe (chauve-souris, espèce potentielle observée à proximité du site)
- Le Sonneur à ventre jaune (amphibien, espèce observée dans le site Natura 2000 en 1996)
- Le Triton crêté (amphibien, espèce observée dans le site Natura 2000 en 1996)

Le détail des éléments de l'analyse est repris dans des fiches annexées au présent document :

Annexe 9 : Fiches habitats de l'Annexe I de la Directive « Habitats »

Annexe 10 : Fiches espèces de l'Annexe II de la Directive « Habitats »

C - DEFINITION DES OBJECTIFS DE CONSERVATION

C - DEFINITION DES OBJECTIFS DE CONSERVATION

I - OBJECTIFS A LONG TERME

Les objectifs de conservation à long terme visent à maintenir ou restaurer les habitats, habitats d'espèces et populations dans un état jugé favorable.

1 - Maintenir et favoriser les habitats et les espèces de la Directive « Habitats »

Au vu de l'intérêt patrimonial des habitats et de leur surface sur le site Natura 2000, les habitats « prairie mésophile de fauche » et « mégaphorbiaie mésotrophe » sont les habitats à prendre en compte en priorité dans la gestion du site.

Habitat	Code Natura 2000	Surface sur le site (en ha)	Etat de conservation	Objectif de surface	Objectif d'état de conservation	Niveau de priorité
Végétation aquatique flottante de type Magnopotamion ou Hydrocharition	3150	-	☺☺☺	↔	↔	●
Rivières à Renoncules oligo-mésotrophes à méso-eutrophes	3260	26.4	☺☺☺	↔	↔	● ●
Mégaphorbiaie mésotrophe et eutrophe	6430	1.3	☺☺	↔	↗	● ● ●
Pelouse mésophile calcicole	6210	0.1	☺☺☺	↔	↔	● ●
Prairie mésophile de fauche	6510	156	☺ à ☺☺☺	↗ (en remplacement des cultures)	↗	● ● ●
Saulaie arborescente à saule blanc	91E0	21	☺☺☺	↔	↔	● ●
Aulnaie-frênaie à hautes herbes	91E0		☺☺☺	↔	↔	● ●
Frênaie des rivières à cours lent et rapide	91E0		☺☺☺	↔	↔	● ●
Chênaie pédonculée neutrophile	9160	23.3	☺☺☺	↔	↔	●
Chênaie pédonculée calcicole continentale	9160	14.1	☺☺☺	↔	↔	●
Hêtraie-chênaie à Aspérule odorante et Mélisque uniflore	9130	16.4	☺☺☺	↔	↔	●
Erablaies à Scolopendre des pentes froides à éboulis grossiers	9180	2.2	☺☺☺	↔	↔	● ●

Légende : Etat de conservation : Bon (☺☺☺) ; Moyen (☺☺) ; Mauvais (☺)

↔ : maintien ; ↗ : amélioration ou extension ; ↘ : diminution ou régression

Les espèces inscrites à l'annexe II de la Directive « Habitats » observées sur le site étant inféodées aux différents habitats listés ci-dessus, la conservation de ces milieux permettra de préserver ces espèces.

2 - Améliorer les connaissances sur le site

L'amélioration des connaissances sur le site par le biais d'études et de suivis scientifiques permet, progressivement, de mieux appréhender le fonctionnement du système étudié et d'affiner par conséquent la gestion préconisée.

3 - Intégrer la conservation du site dans le contexte local

Cet objectif constitue une voie complémentaire et indissociable de la conservation des habitats et des espèces sur le site. La protection passe par la sensibilisation de la population et des acteurs locaux.

II - OBJECTIFS OPERATIONNELS

Annexe 14 : Synthèse de la gestion écologique

Les objectifs opérationnels prennent en compte les facteurs contraignants (cf. paragraphe facteurs influençant les objectifs à long terme) afin d'atteindre les objectifs à long terme (objectifs idéaux). Ces objectifs sont valables sur la période de validité du DOCOB.

Les objectifs sont déclinés en un certain nombre d'opérations définies d'après la nomenclature utilisée pour les plans de gestion des Réserves Naturelles :

GH = Gestion des Habitats et des espèces SE = Suivi Ecologique
 FA = Fréquentation, Accueil et pédagogie PO = POLice et surveillance
 AD = ADministratif IO = Maintenance des Infrastructures et des Outils

1 - Maintenir les habitats de prairies et les espèces liées, et améliorer l'état de conservation de ces habitats

Objectif à long terme visé :	Maintenir et favoriser les habitats et les espèces de la Directive « Habitats »
Facteurs influençant la gestion :	<ul style="list-style-type: none"> • Fermeture du milieu • Intensification agricole • Fertilisation • Mise en culture

D'après la hiérarchisation des enjeux de conservation, cet objectif concerne particulièrement la Prairie mésophile de fauche. Cependant, les prairies pâturées étant des habitats indispensables pour la survie de plusieurs espèces de chauves-souris de l'Annexe II (Grand Murin, Vespertilion à oreilles échancrées, Petit Rhinolophe, Grand Rhinolophe), elles devront également être prises en compte.

Les prairies, en l'absence d'intervention humaine, évoluant naturellement vers la forêt, il est indispensable de les entretenir. La fauche est la pratique la plus adaptée au maintien de la flore caractéristique des prairies mésophiles. Quant aux prairies pâturées, l'objectif est de pérenniser cette activité pastorale.

Une fertilisation excessive entraînant un appauvrissement de la flore et la banalisation des milieux, il est préconisé de limiter les amendements.

Environ un quart du site Natura 2000 étant occupé par des cultures, les exploitants seront incités à reconverter ces cultures en prairies. Au-delà de l'intérêt pour les habitats et les espèces, cette modification de l'occupation du sol permettra de préserver la qualité de l'eau de la rivière et des nappes phréatiques.

La sensibilisation des exploitants agricoles est indispensable pour leur faire prendre conscience de l'intérêt de ces milieux.

Opérations à prévoir

Code	Titre
GH 1	Entretenir les prairies par la fauche (prairies mésophiles de fauche)
GH 2	Entretenir les prairies par le pâturage (prairies pâturées)
GH 3	Reconvertir les cultures en prairies
FA 1	Inciter les propriétaires et/ou exploitants à mener des pratiques adaptées aux exigences des habitats et des espèces

2 - Maintenir les habitats de marais et les espèces liées, et améliorer l'état de conservation de ces habitats

Objectif à long terme visé :	Maintenir et favoriser les habitats et les espèces de la Directive « Habitats »
Facteurs influençant la gestion :	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion des niveaux d'eau • Fermeture du milieu • Populiculture

D'après la hiérarchisation des enjeux de conservation, cet objectif concerne particulièrement la Mégaphorbiaie mésotrophe. Cet objectif concerne essentiellement le marais de Saucourt où d'autres habitats de la Directive sont présents, notamment l'habitat de Végétation aquatique flottante de type Magnopotamion ou Hydrocharition, et la Rivière à Renoncules.

Comme les prairies, les mégaphorbiaies évoluant naturellement vers les boisements, elles doivent être fauchées. Ces milieux se situant dans des zones plus humides que les prairies, la date de fauche devra tenir compte des niveaux d'eau. La présence de Cuivré des marais est également un élément à prendre en compte dans la date d'intervention.

De plus, l'existence du marais étant liée au bief alimentant l'ancienne Tréfilerie de Saucourt, il est indispensable que les niveaux d'eau soient pris en compte, et que cet ouvrage soit maintenu, ou s'il devait être supprimé qu'une solution soit étudiée afin que le marais soit conservé. Cette condition implique que les acteurs impliqués dans la gestion de cet ouvrage soient informés et sensibilisés.

Opérations à prévoir

Code	Titre
GH 4	Entretenir les mégaphorbiaies par la fauche
FA 1	Inciter les propriétaires et/ou exploitants à mener des pratiques adaptées aux exigences des habitats et des espèces

3 - Maintenir les habitats forestiers et les espèces liées

Objectif à long terme visé :	Maintenir et favoriser les habitats et les espèces de la Directive « Habitats »
Facteurs influençant la gestion :	<ul style="list-style-type: none"> • Coupes rases • Populiculture

D'après la hiérarchisation des enjeux de conservation, cet objectif concerne essentiellement les forêts alluviales (Saulaie arborescente à Saule blanc, Aulnaie-frênaie à hautes herbes, Frênaie des rivières à cours lent et rapide) ainsi que l'Erablaie à Scolopendre des pentes froides à éboulis grossiers.

L'objectif est de conserver le bon état de conservation de ces habitats en maintenant la diversité des essences et des âges.

Il est important de maintenir des vieux arbres et des arbres morts, éléments qui présentent des intérêts, en particulier pour les chauves-souris inscrites à l'Annexe II.

L'attention doit également être portée sur les ripisylves, autrement dit les forêts linéaires bordant le Rognon et ses bras, qui au-delà de la valeur en tant qu'habitats de la Directive, présentent de nombreux intérêts :

- maintien des berges
- filtration et épuration de l'eau
- caches et abris pour les animaux, notamment pour les poissons
- zones de chasse pour les chauves-souris
- ...

L'entretien des bords de cours d'eau, donc des ripisylves, est obligatoire pour les propriétaires (soit en direct, soit par le biais d'un syndicat de rivière ou tout autre structure ayant cette compétence), mais aucune règle n'existant quant à la manière de les gérer, il conviendra d'informer et de sensibiliser les propriétaires et gestionnaires sur les intérêts de ces boisements et sur les bonnes pratiques. Cette sensibilisation ne devra bien entendu pas se limiter aux ripisylves mais s'étendre à l'ensemble des habitats forestiers de la Directive.

Opérations à prévoir

Code	Titre
GH 5	Maintenir et favoriser les peuplements forestiers âgés
GH 6	Maintenir et entretenir les ripisylves
FA 1	Inciter les propriétaires et/ou exploitants à mener des pratiques adaptées aux exigences des habitats et des espèces

4 - Préserver la fonctionnalité hydraulique et la qualité de l'eau de la rivière, et favoriser les espèces liées

Objectif à long terme visé :	Maintenir et favoriser les habitats et les espèces de la Directive « Habitats »
Facteurs influençant la gestion :	<ul style="list-style-type: none"> • Intensification agricole • Fertilisation • Mise en culture • Coupes rases

Cet objectif concerne essentiellement l'habitat Rivière à Renoncules, mais il implique indirectement les forêts alluviales (Saulaie arborescente à Saule blanc, l'Aulnaie-frênaie à hautes herbes, Frênaie des rivières à cours lent et rapide) et les prairies, puisque le maintien de ces habitats préserve la qualité physique de la rivière et la qualité de l'eau. Les actions menées pour atteindre cet objectif sont également indispensables pour les espèces de l'Annexe II liées à la rivière, en l'occurrence le Chabot et la Lamproie de Planer. Le maintien d'une bonne qualité de l'eau est aussi nécessaire aux espèces inféodées au marais de Saucourt (Agrion de Mercure, Triton crêté).

La conversion des cultures existantes en prairies sera favorable au maintien de la qualité de l'eau, de même que le maintien et la bonne gestion des ripisylves. Ces ripisylves présentent d'autres intérêts comme expliqués dans le paragraphe précédent.

Opérations à prévoir

Code	Titre
GH 3	Reconvertir les cultures en prairies
GH 6	Maintenir et entretenir les ripisylves
FA 1	Inciter les propriétaires et/ou exploitants à mener des pratiques adaptées aux exigences des habitats et des espèces

5 - Connaître le fonctionnement hydraulique du marais de Saucourt

Objectif à long terme visé :	Améliorer les connaissances sur le site
Facteurs influençant la gestion :	Manque de connaissances sur le fonctionnement hydraulique du marais de Saucourt

Le marais de Saucourt existe du fait de l'aménagement d'un bief qui court-circuite le Rognon pour alimenter l'ancienne Tréfilerie. Cependant, il n'existe pas d'informations précises sur l'impact réel de cet ouvrage sur le fonctionnement du marais. Il est pourtant indispensable de bien comprendre ce fonctionnement pour gérer le marais de façon pérenne. Une fois cette étude réalisée, il serait intéressant de suivre les fluctuations des niveaux d'eau afin de pouvoir interpréter d'éventuelles modifications du milieu, et de pouvoir y remédier.

Opérations à prévoir

Code	Titre
SE 1	Réaliser une étude hydraulique sur le marais de Saucourt
SE 2	Suivre les fluctuations des niveaux d'eau sur le marais de Saucourt

6 - Améliorer les connaissances sur la faune

Objectif à long terme visé :	Améliorer les connaissances sur le site
Facteurs influençant la gestion :	Manque de connaissances sur la faune fréquentant le site

Le manque de connaissances sur la faune fréquentant le site ne permet pas d'avoir une bonne appréciation des espèces inféodées aux milieux présents. Pour pouvoir mettre en place des opérations de gestion, et évaluer leur impact sur la faune, il est nécessaire d'avoir une bonne connaissance sur les espèces fréquentant ce site et sur leurs exigences. La recherche sera orientée essentiellement vers les espèces de la Directive « Habitats » déjà observées afin d'affiner les connaissances, mais également vers les espèces potentiellement présentes mais non observées durant l'élaboration du présent document (entre parenthèse dans le tableau suivant).

Opérations à prévoir

Code	Titre
SE 3	Approfondir les connaissances sur les insectes de l'Annexe II (Cuivré des marais, Agrion de Mercure)
SE 4	Approfondir les connaissances sur les amphibiens de l'Annexe II (Sonneur à ventre jaune, Triton crêté)
SE 5	Approfondir les connaissances sur les chauves-souris de l'Annexe II (Vespertilion de Bechstein, V. à oreilles échancrées, Petit et Grand Rhinolophe, Barbastelle)

7 - Evaluer l'impact de la gestion

Objectif à long terme visé :	Améliorer les connaissances sur le site
Facteurs influençant la gestion :	Impacts de la gestion préconisée dans le DOCOB sur les habitats et les espèces de la Directive

Réalisé périodiquement sur des bases similaires, le suivi des indicateurs de l'état de conservation et de l'évolution des surfaces des habitats de la Directive permettra d'analyser les effets des opérations de gestion mises en place sur le site. De même, suite aux études à réaliser concernant les espèces de la Directive, un bilan devra être fait à la fin du DOCOB sur les effets de la gestion sur ces espèces.

Opérations à prévoir

Code	Titre
SE 6	Suivre les indicateurs de l'état de conservation des habitats de la Directive
SE 7	Suivre l'évolution de la surface des habitats de la Directive
SE 8	Suivre les espèces de la Directive

8 - Informer la population et les acteurs locaux sur la conservation du site

Objectif à long terme visé :	Intégrer la conservation du site dans le contexte local
Facteurs influençant la gestion :	Méconnaissance de la population et des acteurs locaux sur l'intérêt de la protection du site et sur Natura 2000

L'intégration de ce site au réseau Natura 2000 passe par la communication auprès des acteurs locaux et des habitants en les informant sur l'intérêt du site.

La sensibilisation de la population et des acteurs locaux permet d'effacer les préjugés et de limiter la dégradation du site par ignorance.

Trois moyens de communication seront privilégiés pour la diffusion de l'information :

- La réalisation d'animations de sensibilisation et de réunions d'information.
- L'édition d'une lettre d'information et la rédaction d'articles dans la presse et les bulletins municipaux.
- La pose de panneaux placés sur les chemins d'accès pourrait être envisagée.

Opérations à prévoir

Code	Titre
FA 2	Réaliser des animations de sensibilisation et réunions d'information pour les acteurs locaux et la population locale
FA 3	Editer une lettre d'information et des articles dans la presse locale et les bulletins municipaux
FA 4	Poser des panneaux d'information

9 - Suivre et évaluer la mise en œuvre du document d'objectifs

Objectif à long terme visé :	-
Facteurs influençant la gestion :	Devoirs liés à la désignation d'une Zone Spéciale de Conservation

Une évaluation annuelle des opérations mises en œuvre, permettra de vérifier la pertinence de la gestion entreprise et si besoin d'affiner les actions.

Au bout des 6 ans de durée du DOCOB, une évaluation des objectifs fixés sera réalisée avec un bilan des différents suivis écologiques et recherches effectués.

Ces évaluations seront communiquées aux membres du comité de pilotage local, aux élus ainsi qu'à la population locale pour qu'ils puissent être informés sur le suivi du site.

Opérations à prévoir

Code	Titre
AD 1	Evaluer annuellement la gestion conduite
AD 2	Evaluer les objectifs du DOCOB

Synthèse des objectifs à long terme, des objectifs opérationnels et des opérations de gestion

Priorité de l'opération : opération essentielle (● ● ●), importante (● ●), utile pour aller plus loin (●)

Objectifs à long terme	Facteurs pouvant avoir une influence sur la gestion	Objectifs opérationnels	Opérations de gestion	Priorité de l'opération
1 – Maintenir et favoriser les habitats et les espèces de la Directive « Habitats »	<i>Fermeture du milieu</i> <i>Intensification agricole</i> <i>Fertilisation</i> <i>Mise en culture</i>	1.1. Maintenir les habitats de prairies et les espèces liées, et améliorer l'état de conservation de ces habitats	GH1 : Entretenir les prairies par la fauche (prairies mésophiles de fauche)	● ● ●
			GH2 : Entretenir les prairies par le pâturage (prairies pâturées)	● ● ●
			GH3 : Reconvertir les cultures en prairies	● ●
			FA1 : Inciter les propriétaires et/ou exploitants à mener des pratiques adaptées aux exigences des habitats et des espèces	● ● ●
	<i>Fermeture du milieu</i> <i>Gestion des niveaux d'eau</i> <i>Populiculture</i>	1.2. Maintenir les habitats de marais et les espèces liées, et améliorer l'état de conservation de ces habitats	GH4 : Entretenir les mégaphorbiaies par la fauche	● ● ●
			FA1 : Inciter les propriétaires et/ou exploitants à mener des pratiques adaptées aux exigences des habitats et des espèces	● ● ●
	<i>Coupes rases</i> <i>Populiculture</i>	1.3. Maintenir les habitats forestiers et les espèces liées	GH5 : Maintenir et favoriser des peuplements forestiers âgés	● ●
			GH6 : Maintenir et entretenir les ripisylves	● ●
			FA1 : Inciter les propriétaires et/ou exploitants à mener des pratiques adaptées aux exigences des habitats et des espèces	● ● ●
	<i>Intensification agricole</i> <i>Fertilisation</i> <i>Mise en culture</i> <i>Coupes rases</i>	1.4. Préserver la fonctionnalité hydraulique et la qualité de l'eau de la rivière, et favoriser les espèces liées	GH3 : Reconvertir les cultures en prairies	● ●
			GH6 : Maintenir et entretenir les ripisylves	● ●
			FA1 : Inciter les propriétaires et/ou exploitants à mener des pratiques adaptées aux exigences des habitats et des espèces	● ● ●

Objectifs à long terme	Facteurs pouvant avoir une influence sur la gestion	Objectifs opérationnels	Opérations de gestion	Priorité de l'opération
2 – Améliorer les connaissances sur le site	<i>Manque de connaissances sur le fonctionnement hydraulique du marais de Saucourt</i>	2.1. Connaître le fonctionnement hydraulique du marais de Saucourt	SE1 : Réaliser une étude hydraulique sur le marais de Saucourt	● ● ●
			SE2 : Suivre les fluctuations des niveaux d'eau sur le marais de Saucourt	● ●
	<i>Manque de connaissances sur la faune fréquentant le site</i>	2.2. Améliorer les connaissances sur la faune	SE3 : Approfondir les connaissances sur les insectes de l'Annexe II (Cuivré des marais, Agrion de Mercure)	● ●
			SE4 : Approfondir les connaissances sur les amphibiens de l'Annexe II (Sonneur à ventre jaune, Triton crêté)	● ●
			SE5 : Approfondir les connaissances sur les chauves-souris de l'Annexe II (Vespertilion de Bechstein, V. à oreilles échancrées, Petit et Grand Rhinolophe, Barbastelle)	● ●
	<i>Impacts de la gestion préconisée dans le DOCOB sur les habitats et les espèces de la Directive</i>	2.3. Evaluer l'impact de la gestion	SE6 : Suivre les indicateurs de l'état de conservation des habitats de la Directive	● ● ●
			SE7 : Suivre l'évolution de la surface des habitats de la Directive	● ● ●
			SE8 : Suivre les espèces de la Directive	● ● ●
3 – Intégrer la conservation du site dans le contexte local	<i>Méconnaissance de la population et des acteurs locaux sur l'intérêt de la protection du site et sur Natura 2000</i>	3.1. Informer la population et les acteurs locaux sur la conservation du site	FA2 : Réaliser des animations de sensibilisation et réunions d'information pour les acteurs locaux et la population locale	● ●
			FA3 : Editer une lettre d'information et des articles dans la presse locale et les bulletins municipaux	● ●
			FA4 : Poser des panneaux d'information	●
-	<i>Devoirs liés à la désignation d'une Zone Spéciale de Conservation</i>	4.1. Suivre et évaluer la mise en œuvre du document d'objectifs	AD1 : Evaluer annuellement la gestion conduite	● ●
			AD2 : Evaluer les objectifs du DOCOB	● ● ●

D - PROGRAMME D' ACTIONS

D - PROGRAMME D' ACTIONS

I - LES OPERATIONS DE GESTION

Annexe 15 : Fiches actions

Pour bénéficier d'un contrat, la parcelle, objet du contrat, doit être incluse dans le site Natura 2000.

Le contrat passé avec un particulier prendra la forme d'un Contrat d'agriculture durable (CAD) lorsque les parcelles font partie d'une exploitation agricole, soit du fait de leur inscription à la MSA, soit du fait de leur déclaration aux primes de la PAC (imprimé S2 jaune).

Dans le cas contraire, le contrat prendra la forme d'un contrat Natura 2000.

Dans le cas d'un CAD, le montant de l'action bénéficiera d'une majoration incitative de + 20 % sur la superficie incluse dans le site Natura 2000, dans le respect des plafonds communautaires.

Pour les actions mobilisables dans le cadre des CAD, trois cas peuvent se présenter :

- les actions figurent dans l'arrêté préfectoral, elles sont mobilisables immédiatement,
- les actions ne figurent pas dans l'arrêté préfectoral mais elles figurent dans la synthèse régionale : un arrêté modificatif devra être pris pour les y intégrer,
- les actions ne figurent ni dans l'arrêté préfectoral, ni dans la synthèse régionale : une procédure visant à les faire valider devra être engagée.

Les mesures de gestion à mettre en œuvre pourront également être intégrées dans des Chartes Natura 2000 qui sont des engagements non rémunérés en contrepartie desquels les propriétaires pourront être exonérés de la Taxe sur le foncier non bâti (TFNB). De plus certaines actions, d'animation notamment, bénéficieront de crédits du Ministère de l'écologie et du développement durable.

La circulaire du 24 décembre 2004 relative à la gestion contractuelle des sites Natura 2000 précise qu'il est « souhaitable que les contrats soient établis prioritairement pour des actions de gestion en faveur d'habitats et d'espèces dont l'état de conservation est défavorable au niveau national ». En attendant la parution des listes de ces habitats et espèces, la priorité a été évaluée sur la base des cahiers d'habitats et des données scientifiques disponibles.

Pour la mise en œuvre du Document d'objectifs, les contrats (CAD, Contrats Natura 2000, Charte Natura 2000) seront passés en s'appuyant sur la version des cahiers des charges en vigueur au moment de leur signature.

1 - Gestion des habitats

GH1 - Entretien des prairies par la fauche

Cette opération concerne les prairies mésophiles de fauche. Il s'agit de faucher les prairies tous les ans. Concernant la date de fauche, celle-ci devra prendre en compte les exigences des espèces présentes tout en permettant une valorisation fourragère de l'herbe par un agriculteur, l'idéal en terme écologique étant une fauche après la mi-juillet. Afin de ne pas appauvrir la richesse floristique des prairies, la fertilisation devra être le plus faible possible. Un pâturage de regain pourra être envisagé.

Cette mesure de gestion peut être intégrée à un contrat Natura 2000 ou à un Contrat d'Agriculture Durable en prenant en compte les mesures suivantes car leurs cahiers des charges correspondent à l'objectif de cette opération :

Mesure Contrat Natura 2000

- MOCA-04 : Entretien annuel des prairies par la fauche

Mesures Contrat d'Agriculture Durable

- 1603A00 : Modification de techniques de fauche (du centre vers l'extérieur)
- 1806F03 : Gestion extensive des prairies par retard de fauche pour la protection d'espèces naturelles, fauche au 30 juin
- 1806F04 : Gestion extensive des prairies par retard de fauche pour la protection d'espèces naturelles, fauche au 14 juillet
- 2001A00 : Gestion extensive de la prairie par la fauche et/ou le pâturage
- 2001D01 : Gestion extensive de la prairie par la fauche, fertilisation minérale interdite

☞ *Coût de l'opération : cf. Contrats Natura 2000 et Contrat d'Agriculture Durable*

Liste des CAD et montants

Référence	Intitulé de la mesure	Engagements particuliers	Montant
1603A00	Modification de techniques de fauche (du centre vers l'extérieur)	- > 5 ha par exploitation	18 €/ha/an + 20 %
1806F03	Gestion extensive des prairies par retard de fauche pour la protection d'espèces naturelles, fauche au 30 juin	- Fertilisation limitée à 10 tonnes de fumier (ou équivalent organique)/ha/an	194 €/ha/an + 20 %
1806F04	Gestion extensive des prairies par retard de fauche pour la protection d'espèces naturelles, fauche au 14 juillet	- Fertilisation minérale et organique interdite	308 €/ha/an + 20 %
2001A00	Gestion extensive de la prairie par la fauche et/ou le pâturage	- Fertilisation azotée minérale < 60 U/ha/an - Fertilisation P et K < 60 U/ha/an - Chargement < 1,60 UGB/ha (sur l'ensemble de l'exploitation)	71 €/ha/an + 20 %
2001D01	Gestion extensive de la prairie par la fauche, fertilisation minérale interdite	- Fertilisation minérale interdite - Fumure organique < 65 U/ha/an (13 tonnes de fumier/ha) - Chargement < 1,60 UGB/ha (sur l'ensemble de l'exploitation)	114 €/ha/an + 20 %

GH2 - Entretien des prairies par le pâturage

Cette opération concerne les prairies pâturées. Il s'agit d'entretenir ces prairies par un pâturage extensif. Afin de ne pas appauvrir la richesse floristique des prairies, la fertilisation devra être la plus faible possible.

Cette mesure de gestion peut être intégrée à un contrat Natura 2000 ou à un Contrat d'Agriculture Durable en prenant en compte les mesures suivantes car leurs cahiers des charges correspondent à l'objectif de cette opération :

Mesure Contrat Natura 2000

- MOCA-02 : Entretien des habitats ouverts par le pâturage
- MOCA-02-b : Pose et restauration de clôtures pour l'entretien par pâturage des habitats ouverts

Mesure Contrat d'Agriculture Durable

- 2002D00 : Gestion extensive des prairies permanentes pâturées

☞ *Coût de l'opération : cf. Contrats Natura 2000 et Contrat d'Agriculture Durable*

Liste des CAD et montants

Référence	Intitulé de la mesure	Engagements particuliers	Montant
2002D00	Gestion extensive des prairies permanentes pâturées	- Fertilisation minérale interdite - Fertilisation P et K < 60 U/ha/an - Fumure organique < 65 U/ha/an - Chargement < 1,60 UGB/ha (sur l'ensemble de l'exploitation)	201 €/ha/an + 20 %

GH3 - Reconvertir les cultures en prairies

Cette opération consiste à inciter les exploitants agricoles à rétablir les prairies au niveau des cultures actuelles, au minimum sous la forme de bandes le long du cours d'eau.

Cette mesure de gestion peut être intégrée à un Contrat d'Agriculture Durable en prenant en compte les mesures suivantes car leurs cahiers des charges correspondent à l'objectif de cette opération :

Mesures Contrat d'Agriculture Durable

- 0101A00 : Reconversion de terres arables en herbages extensifs (objectif protection cours d'eau)
- 0401A00 : Implantation de dispositifs enherbés en remplacement de cultures arables (objectif protection cours d'eau)
- 0402A00 : Implantation de dispositifs enherbés par localisation pertinente du gel PAC

☞ *Coût de l'opération : cf. Contrat d'Agriculture Durable*

Liste des CAD et montants

Référence	Intitulé de la mesure	Engagements particuliers	Montant
0101A00	Reconversion de terres arables en herbages extensifs (objectif protection de cours d'eau)	- > 30 ares, > 5 m de largeur - Pâturage interdit - Pas d'apport azoté (minéral ou organique)	450 €/ha/an
0401A00	Implantation de dispositifs enherbés en remplacement de cultures arables (objectif protection de cours d'eau)	- > 30 ares, > 5 m de largeur - Pâturage interdit - Pas d'apport azoté (minéral ou organique)	449 €/ha/an
0402A00	Implantation de dispositifs enherbés par localisation pertinente du gel PAC	- Fertilisation interdite - > 10 m de largeur - Fauche et broyage interdit entre 15 avril et le 31 juillet	53 €/ha/an + 20 %

Remarque : Depuis 2005, le paiement des aides de la PAC est conditionné au respect de certaines règles dont l'obligation, pour les agriculteurs, d'implanter des bandes enherbées ou un couvert d'intérêt environnemental sur une surface équivalente à 3 % de leurs surfaces en céréales, oléo-protéagineux, lin, chanvre et gel.

GH4 - Entretenir les mégaphorbiaies par la fauche

Cette opération consiste faucher les mégaphorbiaies tous les 3 ans. Ces milieux se situant dans des zones plus humides que les prairies, la date de fauche devra tenir compte des niveaux d'eau. La présence de Cuivré des marais est également un élément à prendre en compte dans la date d'intervention. La période la plus propice semble être septembre-octobre.

Cette mesure de gestion peut être intégrée à un Contrat Natura 2000 en prenant en compte les mesures suivantes car leurs cahiers des charges correspondent à l'objectif de cette opération :

Mesure Contrat Natura 2000

- MOCA-03 : Entretien mécanique ou manuel des habitats ouverts

☞ *Coût de l'opération : cf. Contrat Natura 2000*

GH5 - Maintenir et favoriser des peuplements forestiers âgés

Cette opération concerne les zones forestières et consiste à maintenir et favoriser des peuplements forestiers âgés. Les arbres âgés ou morts sur pied sont utilisés notamment comme gîte par les chauves-souris.

Une mesure spécifique figure dans l'annexe V de la circulaire du 24 décembre 2004 : il s'agit de la mesure F 27 012 intitulée « Dispositif favorisant le développement de bois sénescents ». Cependant, cette mesure n'est pas mobilisable en Champagne-Ardenne. Cette action pourrait donc être intégrée dans le cadre des Chartes Natura 2000.

☞ *Coût de l'opération : -*

GH6 - Maintenir et entretenir les ripisylves

Cette opération concerne les boisements linéaires bordant le cours d'eau et ses bras. Il s'agit de maintenir la présence de ces boisements et d'en assurer l'entretien minimum pour garantir leur pérennité. Il peut également s'agir d'actions de mise en défens en cas de pâturage ou de remise en état.

Cette mesure de gestion peut être intégrée à un contrat Natura 2000 ou à un Contrat d'Agriculture Durable en prenant en compte les mesures suivantes car leurs cahiers des charges correspondent à l'objectif de cette opération :

Mesure Contrat Natura 2000

- F 27 006 CA3 : Investissements pour la réhabilitation ou la recréation de ripisylves en forêt
- MOCA-09 : Mise en défens d'habitats ou d'espèces d'intérêt communautaire
- MOCA-11 : Travaux de stabilisation des berges et réhabilitation de ripisylves
- MOCA-12 : Plantation et restauration de haies, bosquets et alignements d'arbres
- MOCA-12-b : Entretien de haies, bosquets et alignements d'arbres existants

Mesures Contrat d'Agriculture Durable

- 0601A01 : Restauration et entretien de haies existantes de moins de 2 mètres de largeur
- 0601A02 : Restauration et entretien de haies existantes (largeur de plus de 2m et de moins de 5m)
- 0602A01 : Maintien et entretien de haies existantes de moins de 2 mètres de largeur
- 0602A02 : Maintien et entretien de haies existantes (largeur de plus de 2m et de moins de 5m)
- 0616A01 : Maintien et entretien de bosquets
- 0616A02 : Restauration et entretien de bosquets
- 0604A00 : Remise en état des berges de cours d'eau
- 0604B01 : Mise en défens par clôtures (action complémentaire de l'action 0604A00)

☞ *Coût de l'opération : cf. Contrats Natura 2000 et Contrat d'Agriculture Durable*

Liste des CAD et montants

Référence	Intitulé de la mesure	Engagements particuliers	Montant
0601A01	Restauration et entretien de haies existantes de moins de 2 mètres de largeur	- 100 ml minimum	0,91 €/ml/an + 20 %
0601A02	Restauration et entretien de haies existantes (largeur de plus de 2 m et de moins de 5 m)	- 100 ml minimum	1,52 €/ml/an + 20 %
0602A01	Maintien et entretien de haies existantes de moins de 2 mètres de largeur	- 100 ml minimum	0,46 €/ml/an + 20 %

Référence	Intitulé de la mesure	Engagements particuliers	Montant
0602A02	Maintien et entretien de haies existantes (largeur de plus de 2 m et de moins de 5 m)	- 100 ml minimum	0,76 €/ml/an + 20 %
0616A01	Maintien et entretien de bosquets	- Surface > 10 ares et < 25 ares	7,62 €/are/an + 20 %
0616A02	Restauration et entretien de bosquets	- Surface > 10 ares et < 25 ares	15,24 €/ha/an + 20 %
0604A00	Remise en état de berges de cours d'eau	- Ripisylve > 40 % de la longueur	130 €/100ml/an
0604B01	Mise en défense par clôtures (action complémentaire de l'action 0604A00)	- Ripisylve > 40 % de la longueur	35 €/100ml/an

2 - Suivi écologique

SE1 - Réaliser une étude hydraulique sur le marais de Saucourt

L'étude hydraulique devra permettre de comprendre de manière plus précise comment le marais est alimenté en eau : impact du bief, niveaux des nappes, circulation de l'eau dans le marais...

Un protocole reste à élaborer en concertation avec des structures compétentes dans ce domaine.

☞ *Coût de l'opération : sur devis*

SE2 - Suivre les fluctuations des niveaux d'eau sur le marais de Saucourt

Ce suivi des niveaux d'eau devra être défini suite à la réalisation d'une étude hydraulique. Il s'agira à priori de mettre en place un ou des piézomètres. Des relevés réguliers (au moins une fois par mois) renseigneront sur les fluctuations de la nappe au cours de l'année, mais aussi d'année en année.

☞ *Coût de l'opération : sur devis*

SE3 - Approfondir les connaissances sur les insectes de l'Annexe II

Ces inventaires concernent les insectes inscrits à l'annexe II de la Directive « Habitats », en l'occurrence le Cuivré des marais et l'Agrion de Mercure présents sur le site. Il s'agit d'approfondir les prospections déjà réalisées et d'affiner la répartition de ces espèces sur le site Natura 2000.

Les prairies seront parcourues durant la première quinzaine de juin (avant la fauche) afin de rechercher le Cuivré des marais. L'Agrion de Mercure sera recherché au cours du mois de juin au niveau des petits ruisseaux ensoleillés et des zones de sources.

☞ *Coût de l'opération : 5 jours de terrain et 2 jours de rédaction = 2310 €*

SE4 - Approfondir les connaissances sur les amphibiens de l'Annexe II

Ces inventaires concernent les amphibiens inscrits à l'annexe II de la Directive « Habitats », en l'occurrence le Sonneur à ventre jaune et le Triton crêté, observés en 1996 sur le marais de Saucourt mais non revus lors de l'élaboration du DOCOB. Il s'agit d'approfondir les prospections déjà réalisées afin de confirmer ou d'infirmer la présence de ces espèces sur le site Natura 2000.

Les points d'eau seront prospectés de nuit (observation directe et écoute), en avril pour le Triton crêté et en mai-juin pour le Sonneur.

☞ *Coût de l'opération : 4 soirées par période, soit 6 jours de terrain, et 2 jours de rédaction = 2640 €*

SE5 - Approfondir les connaissances sur les chauves-souris de l'Annexe II

Ces inventaires concernent les chauves-souris inscrites à l'annexe II de la Directive « Habitats », en l'occurrence le Vespertilion de Bechstein, le Vespertilion à oreilles échancrées, les Petit et Grand Rhinolophes, et la Barbastelle. Trois objectifs sont visés : déterminer les espèces fréquentant le site, définir les zones de chasse en fonction des différents milieux et avoir un état de lieux permettant une comparaison lors du DOCOB suivant (indicateur de suivi).

Il s'agit de réaliser des points d'écoute sur les différents milieux à l'aide d'un détecteur d'ultrasons au cours des différentes périodes de vie des chauves souris, soit 2 passages : en juillet pendant la mise-bas, et entre mi-août et mi-septembre pour les espèces en transit.

☞ *Coût de l'opération : 5 soirées par période, soit 10 jours de terrain, et 3 jours de rédaction = 4290 €*

SE6 - Suivre les indicateurs de l'état de conservation des habitats de la Directive

Les différents indicateurs à suivre pour évaluer l'état de conservation des habitats de la Directive sont détaillés dans la partie B.II.3.

Ce suivi sera réalisé à la fin de la durée du DOCOB et l'analyse des données sera réalisée dans le cadre de l'évaluation des objectifs du DOCOB.

☞ *Coût de l'opération : 10 jours de terrain et 4 jours de rédaction = 4620 €*

SE7 - Suivre l'évolution de la surface des habitats de la Directive

En plus de l'état de conservation des habitats, l'ensemble des habitats de la Directive sera cartographié et leurs surfaces estimées. Ces surfaces seront comparées avec l'état initial réalisé en 2004 (cf. cartes de localisation des habitats naturels en annexe).

Ce suivi sera réalisé à la fin de la durée du DOCOB et l'analyse des données sera réalisée dans le cadre de l'évaluation des objectifs du DOCOB.

☞ *Coût de l'opération : coût intégré au suivi de l'état de conservation des habitats (opération SE6)*

SE8 - Suivre les espèces de la Directive

Des études devant être réalisées en début de DOCOB afin d'affiner les connaissances sur les espèces de la Directive, un bilan sera réalisé à la fin de la durée du DOCOB. Ce suivi consistera à vérifier que les espèces sont encore présentes. En fonction des espèces et des données disponibles, une appréciation sera faite quant à une éventuelle évolution de l'abondance des effectifs.

☞ *Coût de l'opération : 16 jours de terrain et 3 jours de rédaction = 6270 €*

3 - Fréquentation, accueil et pédagogie

FA1 - Inciter les propriétaires et/ou exploitants à mener des pratiques adaptées aux exigences des habitats et des espèces

Cette opération consiste à informer les propriétaires et exploitants sur les actions préconisées dans le DOCOB et à les inciter à les mettre en place, ou tout du moins à poursuivre la gestion qu'ils mènent lorsque celle-ci est adaptée.

☞ *Coût de l'opération : 4 jours par an = 1600 € par an soit un total de 9600 €*

FA2 - Réaliser des animations de sensibilisation et réunions d'information pour les acteurs locaux et la population locale

Cette opération consiste à réunir la population et les acteurs locaux une fois tous les 2 ans pour leur présenter les actions réalisées et à venir sur le site Natura 2000 ainsi que leur faire découvrir les intérêts écologiques du site.

L'intérêt d'une telle opération réside dans le dialogue en direct avec la population locale, ce qui permet de répondre plus rapidement à leurs interrogations.

☞ Coût de l'opération : 2 jours par réunion = 800 € par réunion soit un total de 2400 €

FA3 - Editer une lettre d'information et des articles dans la presse locale et les bulletins municipaux

Une information annuelle sur le déroulement de la mise en place des opérations de gestion et les résultats obtenus sur le site sera diffusée par le biais d'une lettre d'information (en continuité avec celles éditées lors de la phase d'élaboration du DOCOB), et d'articles dans la presse locale et les bulletins municipaux. Cette action vise à sensibiliser le maximum de personnes au niveau local.

☞ Coût de l'opération : 3 jours par an + impression = 1980 € par numéro soit un total de 11880 €

FA4 - Poser des panneaux d'information

Des panneaux pourront être mis en place en bordure des chemins de randonnée et au niveau des accès au site pour informer les personnes sur l'existence du site Natura 2000 et les consignes à respecter pour la préservation des milieux et des espèces. Le nombre et l'emplacement des panneaux seront définis en fonction des intérêts sur le terrain et de la volonté des propriétaires.

☞ Coût de l'opération : sur devis

4 - Administratif

AD1 - Evaluer annuellement la gestion conduite

La gestion sera évaluée sous forme d'un compte-rendu annuel d'activités qui fera le point sur :

- Les résultats du suivi écologique (tendances évolutives du site, pertinence des méthodes appliquées),
- L'état d'avancement des opérations (réalisation et efficacité des opérations),
- Les coûts de gestion et de suivi du site.

Cette évaluation sera communiquée aux services de l'Etat, aux collectivités et aux acteurs concernés par le site lors d'une réunion annuelle du comité de pilotage local.

☞ Coût de l'opération : 2,5 jours par an = 1000 € par an soit un total de 5000 €

AD2 - Evaluer les objectifs du DOCOB

Les opérations correspondant aux objectifs du DOCOB seront évaluées au bout des 6 ans sous forme d'un rapport d'activités qui fera la synthèse des comptes-rendus annuels d'activités.

Il permettra :

- D'actualiser les connaissances sur le site
- D'évaluer chaque objectif et opération de gestion et de vérifier ainsi leur pertinence
- De proposer la gestion à conduire à l'avenir pour pérenniser le potentiel du site
- De définir les points où le document d'objectifs devra être remis à jour

Cette évaluation sera communiquée aux services de l'Etat, aux collectivités et aux acteurs concernés par le site lors de la réunion du comité de pilotage local de la dernière année d'application du DOCOB.

☞ *Coût de l'opération : 5 jours = 2000 €*

II - LE PLAN DE TRAVAIL

Annexe 16 : Plan de travail (calendrier prévisionnel des opérations de gestion et évaluation financière)

Le Plan de travail optimise l'efficacité de la gestion en fixant le planning des actions à engager et des opérations prioritaires mais également, en évaluant les coûts des opérations et leur répartition dans le temps. Il permet de donner au gestionnaire du site une vision d'ensemble sur la répartition de la charge de travail dans les années à venir ainsi que sur les coûts des opérations.

BIBLIOGRAPHIE

BIBLIOGRAPHIE

- AGUILAR (d') J., DOMMANGET J.-L.** (1985) – *Guide des libellules d'Europe et d'Afrique du Nord* – Delachaux et Niestlé, 463 p.
- ARTHUR L. & LEMAIRE M.** (1999) – *Les chauves-souris maîtresse de la nuit* – La bibliothèque du naturaliste, Delachaux et Niestlé.
- AUBOIN K.** (2001) – *Document d'objectifs du site Natura 2000 n°96 « Ardoisières de Monthermé et de Deville »* – Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne.
- AUBOIN K.** (2001) – *Document d'objectifs du site Natura 2000 n°97 « Souterrains de Montlibert »* – Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne.
- AUBOIN K.** (2001) – *Document d'objectifs du site Natura 2000 n°98 « Carrière de Chemery-sur-Bar »* – Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne.
- BARDAT, J.** (1993) – *Guide d'identification simplifiée des divers types d'habitats naturels d'intérêt communautaire présents en France métropolitaine* – Paris : Muséum National d'Histoire Naturelle, 56 p.
- BECU D.** (2003) – *Document d'objectifs du site Natura 2000 n°91 « Grotte de Coublanc »* – Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne.
- BECU D.** (2003) – *Document d'objectifs du site Natura 2000 n°94 « Carrières souterraines d'Arsonval »* – Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne.
- BECU D.** (2004) – *Document d'objectifs du site Natura 2000 n°95 « Carrières souterraines de Vertus »* – Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne.
- BECU D., LECONTE R.** (2004) – *Document d'objectifs du site Natura 2000 n°3 « Rebord du plateau de Langres de Cohons à Chalindrey »* – Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne.
- BECU D., LECONTE R.** (2004) – *Document d'objectifs du site Natura 2000 n°16 « Pelouses submontagnardes du plateau de Langres »* – Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne.
- BECU D., LECONTE R.** (2004) – *Document d'objectifs du site Natura 2000 n°18 « Pelouses de la Côte de Chaumont à Brottes »* – Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne.
- BECU D., LECONTE R.** (2005) – *Document d'objectifs du site Natura 2000 n°15 « Pelouses du sud-est haut-marnais »* – Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne.
- BECU D., LECONTE R.** (2006) – *Plan de gestion 2006-2010 - « Marais des Grands Prés » - Commune de Doulaincourt-Saucourt* – Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne.
- BELLMANN H., LUQUET G.** (1995) – *Guide des Sauterelles, Grillons et Criquets d'Europe occidentale* – Delachaux et Niestlé, 383 p.
- BOURNERIAS M.** (1979) – *Guide des groupements végétaux de la Région parisienne, 2ème édition* – Paris : Société d'Édition d'Enseignement Supérieur Masson, 483 p.

COLLECTIF (1994) – *Le livre rouge : inventaire de la faune menacée en France* – Nathan, MNHN, WWF, 175 p.

Conférence Permanente des Réserves Naturelles (1991) – *Guide de méthodologie des plans de gestion des Réserves Naturelles* – A.T.E.N./ M.A.T.E., 61 p.

COPPA G. (2001) – *Cartographie des orthoptères de la région Champagne-Ardenne et de ses marges : Nord-Est de la France (Orthopteroidea, Ensifera, Caelifera, Mantodea)* – Matériaux Entomocénétiques, 6, p. 15-48

CRESPI C., FERMENT A. (2003) – *Document d'objectifs du site Natura 2000 n°8 « Pelouse des Brebis à Brienne-la-Vieille »* – Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne.

CRESPI C., FERMENT A. (2004) – *Document d'objectifs du site Natura 2000 n°37 « Marais de la Vanne à Villemaur »* – Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne.

DEFAUT B. (2001) – *La détermination des orthoptères de France, 2^{ème} édition* – Bédeilhac, 83 p.

DE LANGUE et al. (1992) – *Nouvelle flore de la Belgique, du Grand-Duché de Luxembourg, du Nord de la France et des régions voisines, 4^{ème} édition* – Edition du Patrimoine du Jardin Botanique de Belgique, 1092 p.

DG. XI – D.2 (1996) – *Manuel d'interprétation des habitats de l'Union Européenne, Version EUR 15* – Bruxelles : Direction Générale « Environnement, Sécurité Nucléaire et Protection Civile » de la Commission Européenne, 109 p.

DI.R.EN. Champagne-Ardenne (1996) – *Sites susceptibles d'être désignés dans le réseau Natura 2000, fiches de présentation, Champagne-Ardenne* – Dossier de consultation, mise en œuvre de la directive européenne « Habitats-faune-flore »

Directive 92/43/CEE – *Directive Habitats-Faune-Flore* – JOCE 22 juillet 1992

DURIN L., FRANCK J., GEHU J.M. (1991) – *Flore illustrée de la région Nord-Pas-De-Calais et des territoires voisins pour la détermination aisée et scientifique des plantes sauvages* – Bailleul : Centre Régional de Phytosociologie, 323 p.

E.N.G.R.E.F. (1997) – *CORINE Biotope, types d'habitats français* – 217 p.

FAUVEL B. et al. (1992) – *Les oiseaux de Champagne-Ardenne* – St-Rémy-en-Bouzemont : Centre Ornithologique Champagne-Ardenne, 290 p.

FIERS V., GAUVRIT B., GAVAZZI E., HAFFNER P., MAURIN H. et coll. (1997) – *Statut de la faune de France métropolitaine : statuts de protection, degrés de menace, statuts biologiques* – Col. Patrimoines naturels, volume 24 – Paris : SPN / IEGB / MNHN, Réserves Naturelles de France, Ministère de l'Environnement, 225 p.

FITTER R., FITTER A., FARRER A. (1991) – *Guide des graminées, carex, joncs, fougères* – Delachaux et Niestlé, 255 p.

FROC S., RIVEZ S. (2003) – *Document d'objectifs du site Natura 2000 n°42 « Marais de Germont Buzancy »* – Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne.

HIGGINS L.G., RILEY N.D. (1988) – *Guide des papillons d'Europe* – Delachaux et Niestlé, 455 p.

LAFRANCHIS T. (2000) – *Les papillons de jour de France, Belgique et Luxembourg et leurs chenilles* – Collection Parthénope, Editions Biotope, Mèze (France), 448 p.

Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (2000) – *Fiches espèces et habitats* – non publié

Préfecture de la Région Champagne-Ardenne (1999) – *Schéma des services collectifs des espaces naturels et ruraux, contribution de la Champagne-Ardenne* – Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, Direction Régionale de l'Environnement Champagne-Ardenne, 110 p.

R.N.F. (1998) – *Le document d'objectifs : un outil pour la gestion concertée du réseau Natura 2000, guide de présentation* – LIFE Elaboration expérimentale de documents d'objectifs sur des sites du futur réseau Natura 2000, 18 transparents

RAMEAU J.C. (1993) – *Habitats forestiers de la Directive Habitats présents et à retenir en France métropolitaine* – Nancy : ENGREF, 43 p.

ROUE S.Y., BARATAUD M. et al. (1999) – *Habitats et activité de chasse des chiroptères menacés en Europe : synthèse des connaissances actuelles en vue d'une gestion conservatoire* – S.F.E.P.M./M.A.T.E., le Rhinolophe, Vol. spéc. n°2, 140 p.

SCHOBER W. & GRIMMBERGER E. (1991) – *Guide des Chauves-souris d'Europe* – Delachaux et Niestlé, 223p.

VALENTIN-SMITH G. et al. (1998) – *Guide méthodologique des documents d'objectifs Natura 2000* – R.N.F./ A.T.E.N., 144 p.

WENDLER A. & NÜSS J.-H. (1994) – *Libellules. Guide d'identification des libellules de France et d'Europe septentrionale et centrale* – Société Française d'Odonatologie, 130 p.